



# **Cadre pour le loisir au Canada**

Projet de renouvellement | Consultations de la phase 1

Les opinions que nous avons entendues : Résumé  
des résultats la consultation

Le 30 juin 2025

# Table des matières

Synthèse.....	1
Reconnaissance territoriale.....	3
Remerciements.....	4
1.0 Contexte : Pourquoi renouveler le cadre?.....	5
1.1 Object du rapport.....	6
1.2 Le cadre de 2015 et la mise à jour de 2024 : progrès et lacunes.....	7
1.3 Pourquoi renouveler le cadre?.....	7
1.4 À qui s'adresse ce rapport?.....	8
1.5 À quoi servira ce rapport?.....	8
1.6 L'évolution du cadre pour le loisir au Canada.....	9
2.0 Méthodologie.....	10
2.1 Conception et méthode.....	10
2.2 Personnes consultées et modes de participation.....	11
2.3 Sources de données.....	12
1. Consultations menées par l'ACPL (enquêtes, groupes de discussion, entretiens).....	13
2. Analyse documentaire rapide littérature en savoirs autochtones.....	14
3. Données populationnelles (ICRCP et enquêtes du GWLIP).....	15
4. Cadres et documents stratégiques en cohérence avec le secteur.....	15
2.4 Limites méthodologiques.....	16
Les opinions que nous avons entendues : Thèmes émergents.....	18
1. Faire du cadre un instrument pratique et orienté vers l'action.....	20
2. Établir des normes d'évaluations nationales communes.....	22
3. Renforcer la collaboration multisectorielle.....	23
4. Présenter le loisir comme un service public essentiel.....	25
5. Traiter des enjeux d'équité, d'appartenance et d'accessibilité.....	27
6. Concevoir un cadre à l'épreuve du temps.....	29
7. Questions transversales.....	31
4.0 Tendances des données démographiques.....	36
5.0 Intégration de l'analyse documentaire.....	39
1. Analyse rapide pour le Cadre national pour le loisir au Canada (2025).....	39
2. Programmes et partenariats autochtones dédiés aux sports et loisirs au Canada....	42
6.0 Convergence stratégique.....	47
1. La politique canadienne du sport.....	47
2. Une vision commune pour accroître l'activité physique et réduire la sédentarité.....	48
3. Appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation du Canada.....	49
4. Stratégie pour le sport, les loisirs, l'activité physique traditionnelles autochtones.....	50
5. Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies.....	51

# Table des matières

6. Le cadre de l'OMS pour les villes amies des aînés.....	52
7. Des parcs pour tous – Un plan d'action pour la communauté des parcs	53
8. Stratégie nationale pour le transport actif 2021-2026.....	54
7.0 Approche recommandée pour la phase 2.....	55
7.1 Historique et contexte.....	56
7.2 Principaux constats de la phase 1.....	56
7.3 Principes directeurs.....	58
1. Simplicité et accessibilité.....	58
2. Données probantes et résultats mesurables.....	58
3. Inclusivité et adaptation à la culture.....	58
4. Orientation systémique intersectorielle.....	59
5. Perspectives tournées vers l'avenir.....	59
7.4 Objectifs de la phase 2.....	60
1. Poursuite des consultations.....	60
2. Revue exploratoire du modèle d'impact collectif (IC).....	60
3. Conception d'un programme commun.....	61
4. Mise au point d'indicateurs et d'outils de mesure communs.....	61
5. Conception et lancement d'une communauté de pratique (CdP).....	62
6. Officialisation des partenariats multisectoriels.....	62
7. Mise en place de la gouvernance et de la structure de soutien centrale.....	62
8.0 Le modèle d'impact collectif .....	63
8.1 Gouvernance et fonctions de soutien.....	64
9.0 Conclusion – Un secteur prêt à passer à l'action.....	66
Annexes.....	68
A. Comité directeur du cadre.....	68
B. Résumé du cadre de 2015.....	69
C. Plan et outils de consultation.....	70
Plan de consultation.....	70
Une version longue EN   FR.....	70
Exemple de guide de discussion pour les groupes de réflexion.....	70
D. Personnes-ressources.....	71
E. Analyse documentaire.....	73
Analyse documentaire rapide sur le cadre national pour le loisir.....	73
Programmes et partenariats autochtones dédiés aux sports et loisirs au Canada :	
Analyse de la documentation et du contexte .....	73
F. Tableaux de données populationnelles de l'ICRCP.....	74
G: Tableaux de correspondance et références stratégiques.....	75
H. Nombre de personnes consultées, par méthode et par région.....	76
I. Répartition P/T des répondants en fonction des différents types d'enquête.....	77
J. Répartition provinciale et territoriale des répondants selon le type d'organisme.....	81

# Synthèse

Le cadre régissant les loisirs au Canada, adopté en 2015 et dont certains aspects ont été mis à jour en 2024, a fourni une base commune pour faire progresser le bien-être collectif par l'entremise des loisirs et des parcs. Cependant, malgré sa pertinence actuelle, la mobilisation nationale a clairement montré que le cadre doit désormais évoluer pour répondre à l'ampleur, à la complexité et à l'urgence des défis actuels.

Ce rapport présente les résultats de la phase 1 du renouvellement du cadre, mené par l'Association canadienne des parcs et loisirs (ACPL), sous la direction du comité directeur du cadre (CDC) et en collaboration avec le Conseil du sport, de l'activité physique et du loisir (SPARC). Il rend compte des observations recueillies auprès de plus de 2 500 personnes, issues de toutes les provinces et de tous les territoires du Canada, dans le cadre de diverses activités tenues entre septembre 2024 et mai 2025. Ces consultations, étayées par une analyse documentaire rapide et l'étude de données populationnelles pertinentes, ont été menées dans le respect des cadres généraux et des enjeux mondiaux prioritaires.

Les connaissances acquises lors de la phase 1 serviront également à formuler des recommandations pour les prochaines étapes du plan de renouvellement.

## Pourquoi renouveler le cadre?

Les réactions de l'ensemble du secteur ont révélé une forte volonté de disposer d'un cadre qui soit

- soit pratique et exploitable
- établisse des normes d'évaluations nationales communes
- renforce la collaboration multisectorielle
- présente le loisir comme un service public essentiel
- traite des enjeux d'équité, d'appartenance et d'accessibilité
- soit adaptable et flexible
- aborde les questions transversales suivantes :
  - ▶ Le bien-être mental
  - ▶ L'action pour le climat
  - ▶ Le développement de la main-d'œuvre
  - ▶ L'accès à des lieux de qualité
  - ▶ La privatisation et l'abordabilité
  - ▶ La prescription sociale

Les personnes consultées ont identifié des obstacles persistants à l'application du cadre existant, notamment le manque d'outils de mise en œuvre et de communication, une promotion limitée et un décalage avec la réalité des milieux de travail locaux. Environ la moitié des personnes ayant répondu à l'enquête ont déclaré n'avoir jamais utilisé le cadre actuel dans leur travail. Cela peut s'expliquer par le nombre de recrues dans le secteur et par le manque de promotion continue du cadre. Dans le même temps, les consultations ont fait apparaître une volonté claire de transformation et un vif désir de renouvellement du document de politique nationale et de la stratégie qui l'accompagne. On a aussi demandé des outils partagés, des partenariats plus solides et une coordination à l'échelle du secteur maintenant et à l'avenir.

# Reconnaissance territoriale

L'Association canadienne des parcs et loisirs reconnaît que ses activités, ainsi que celles de ses membres et partenaires, se déroulent sur les territoires ancestraux et non cédés des Premières Nations de l'ensemble du pays.

Notre siège national se trouve sur les territoires non cédés des Premières Nations algonquine et mohawk. Nous reconnaissons le lien profond que les communautés autochtones entretiennent avec les terres, les eaux et le ciel, ainsi que leur rôle de gardiens responsables de ces terres depuis des millénaires.

Nous admettons les torts causés par la colonisation et nous saluons la résilience des peuples autochtones. C'est pourquoi nous nous engageons à faire progresser la réconciliation par l'action. Nous pensons que le monde non autochtone a beaucoup à apprendre des savoirs autochtones, notamment en ce qui concerne les défis existentiels du changement climatique et de la gestion de l'environnement. En assumant cette responsabilité partagée, nous pouvons œuvrer à un avenir plus durable et plus juste.

Notre approche repose sur la conviction que notre bien-être et notre émancipation sont liés au bien-être et à l'émancipation de nos voisins autochtones. Le travail de réconciliation consiste non pas à fournir une quelconque aide, mais à poursuivre une démarche commune, en construisant un avenir où toutes les communautés pourront se développer en harmonie les unes avec les autres, ainsi qu'avec le monde naturel.

# Remerciements

Nous remercions toutes les personnes qui ont contribué au succès de la phase 1 du renouvellement du cadre pour le loisir au Canada. Cette réussite repose sur l'engagement et la collaboration des chefs de file, des spécialistes et des acteurs dans tout le pays. Le soutien financier du Conseil pour le sport, l'activité physique et les loisirs (SPARC) a joué un rôle essentiel dans l'ensemble de l'initiative. Nous remercions tout particulièrement le comité directeur du cadre (CDC) pour son orientation stratégique, ainsi que le Conseil du sport, de l'activité physique et des loisirs (SPARC) pour son partenariat et son soutien. Leur leadership a permis d'instaurer un dialogue inclusif et tourné vers l'avenir tout au long de ce processus. La liste des membres du CDC figure à l'annexe A.

Nous adressons également nos sincères remerciements au professeur Dr Troy Glover et à Christa Costas Bradstreet pour avoir dirigé l'analyse documentaire rapide. Grâce à leur solide expertise, à la pertinence de leurs analyses et à leur engagement envers la valorisation des connaissances fondées sur les preuves, ils ont grandement contribué à l'élaboration des thèmes majeurs et de l'orientation stratégique du renouvellement du cadre. De chaleureux remerciements aussi au Centre de collaboration nationale de la santé autochtone (CCNSA) pour sa contribution inestimable. L'analyse documentaire qu'ils ont effectuée a permis de mettre en lumière les priorités, les points forts et les expériences vécues par les communautés autochtones, apportant ainsi de la profondeur, de la pertinence culturelle et de l'intégrité à ce travail.

Nous sommes très reconnaissants à Christine Cameron, présidente de l'Institut canadien de la recherche sur la condition physique et le mode de vie (ICRCP), pour le travail qu'elle a accompli en rassemblant diverses données sur la population à partir du vaste corpus de recherche existant de l'ICRCP. La liste des tableaux de données de l'ICRCP consultés figure à l'annexe F. Nous sommes également reconnaissants au Partenariat local pour l'immigration Guelph Wellington (GWLIP) pour son travail sur les pratiques exemplaires en matière d'accueil dans les parcs et les loisirs.

Ce travail de fond a permis d'appuyer les conclusions des consultations sur la recherche la plus récente, tout en veillant à ce que le cadre renouvelé tienne compte des tendances, des opportunités et des défis les plus importants pour le secteur du loisir et des parcs à l'heure actuelle.

Nous exprimons une reconnaissance particulière à Nancy Dubois pour son rôle de chef de file dans la coordination de ce projet complexe et multidimensionnel. Sa clarté, son attention et son engagement en faveur d'une collaboration inclusive ont été déterminants à chaque étape de la phase 1.

Nous remercions toutes les personnes qui ont pris part à nos consultations, que ce soit par l'entremise de groupes de discussion, d'entretiens ou d'enquêtes. Ce rapport s'appuie sur vos idées.

# Introduction

## Contexte

Publié en 2015, le Cadre pour le loisir au Canada avait pour but de servir de guide de base pour appuyer les investissements stratégiques, favoriser l'élaboration de politiques concertées et harmoniser les efforts dans l'ensemble du secteur des loisirs et des parcs. Il couvre toute l'étendue du secteur, allant des programmes communautaires, sentiers et infrastructures sportives, aux parcs de quartier, espaces verts et centres récréatifs, sans oublier les activités de loisir marquantes, enracinées dans les terres et les eaux qui font l'identité de notre pays. Le terme « terre » désigne ici à la fois les paysages écologiques et culturels qui soutiennent la vie et les pratiques récréatives en dehors des parcs et des réseaux de sentiers désignés.

En 2024, le secteur a actualisé le cadre pour tenir compte de ses liens de plus en plus étroits avec la santé publique, l'équité, la résilience face aux changements climatiques et d'autres priorités transversales. Bien que l'orientation principale du cadre soit demeurée la même (car l'actualisation n'avait pas pour but de faire table rase de son contenu), plusieurs éléments nouveaux ont été ajoutés : des exemples démontrant comment le cadre a été — et pourrait être — utilisé à la fois à des fins opérationnelles et stratégiques; un résumé des défis et des opportunités ayant marqué le secteur depuis 2015; l'agrégation des principales stratégies, recherches et politiques canadiennes publiées au cours de cette période, ainsi qu'un glossaire actualisé.

Cette mise à jour a souligné la nécessité de renouveler le cadre, car bien des choses ont changé depuis 2015. Le secteur subit aujourd'hui des pressions croissantes, résultant notamment des infrastructures vieillissantes et inadaptées, des attentes de plus en plus grandes pour relever des défis sociaux complexes (souvent sans formation ni rémunération appropriées) et des problèmes persistants de développement de la main-d'œuvre professionnelle et bénévole.

## 1.1 Objet du rapport

Ce rapport présente un résumé des informations recueillies au cours de la phase 1 du renouvellement du Cadre pour le loisir au Canada. Il reflète la diversité des points de vue de quelque 2 500 personnes, parmi lesquelles des personnes œuvrant en première ligne, des responsables politiques, des partenaires autochtones, des porte-parole de la jeunesse, des universitaires et des alliés du secteur. Il s'agit de documenter les propos recueillis au cours des consultations et décrire la direction qui se dessine pour la phase 2 du renouvellement du cadre.



## 1.2 Le cadre de 2015 et la mise à jour de 2024 : progrès et lacunes

Le cadre de 2015 pour les loisirs au Canada avait établi cinq objectifs primordiaux pour le secteur (voir annexe B) :

- Vie active et saine
- Inclusion et accès
- Liens entre les gens et la nature
- Environnements favorables
- Capacité d'agir

Reposant sur une vision commune, ces objectifs ont contribué à orienter les priorités nationales, provinciales, territoriales et locales, tant au sein des administrations gouvernementales que dans le cadre d'initiatives axées sur les peuples autochtones, ainsi qu'au sein des organismes et des institutions, renforçant ainsi le rôle des loisirs dans la progression du bien-être collectif et individuel. Consulter l'annexe B pour le résumé en une page du cadre de 2015.

Si la mise à jour a amélioré la pertinence et l'actualité du cadre, les consultations de la phase 1 ont toutefois montré qu'il fallait encore d'autres adaptations pour le rendre véritablement applicable. Les personnes consultées ont exprimé un vif désir de disposer d'une version plus pratique, dynamique et appuyée par des outils adaptés à la réalité du terrain.

---

## 1.3 Pourquoi renouveler le cadre?

Lancé à l'origine en 2015 et actualisé en 2024, le cadre a orienté les investissements stratégiques et la planification dans l'ensemble du secteur des loisirs et des parcs au Canada. Toutefois, la consultation nationale a mis en lumière le désir d'une version plus concrète, dynamique et prête à être déployée sur l'ensemble du système, reflétant les enjeux contemporains : écarts en matière d'équité, effets des changements climatiques, besoins en santé mentale, infrastructures sous tension et pressions sur le personnel.

Selon les propos recueillis, le cadre doit répondre à des besoins urgents, tels que le bien-être mental, l'adaptation au changement climatique, le développement de la main-d'œuvre, la rénovation d'installations vieillissantes et la demande croissante de parcs et d'espaces de loisirs accessibles et accueillants dans chaque collectivité.

Dans tout le pays, les parcs, les sentiers et les espaces verts sont de plus en plus considérés comme des infrastructures vitales pour la santé, les rapports humains et la résilience climatique, en particulier pour les gens qui n'ont pas accès à un espace extérieur privé. Dans de nombreuses collectivités, surtout dans le Nord et chez les peuples autochtones, on a insisté sur la valeur d'activités menées de façon intentionnelle « sur la terre et l'eau », dans des espaces qui ne sont pas toujours reconnus comme des parcs. Cela témoigne d'une conception plus large selon laquelle la vie et les activités récréatives liées au territoire vont bien au-delà de la définition conventionnelle des « parcs » et englobent des pratiques culturelles, telles que la chasse, la cueillette et la gestion du territoire.

---

## **1.4 À qui s'adresse ce rapport?**

Ce rapport s'adresse au Conseil du sport, de l'activité physique et des loisirs (SPARC) et constitue un résultat principal attendu dans le cadre du financement octroyé pour ce projet. Sous réserve de discussions ultérieures, le comité directeur du cadre, les associations nationales, provinciales et territoriales de loisirs, ainsi que d'autres collaborateurs pourraient se référer à certaines parties du rapport. Il constitue également une ressource pour les décideurs qui cherchent à comprendre le paysage actuel du secteur et les opportunités émergentes. Au cours de la phase 2, les établissements d'enseignement supérieur pourraient également constituer un public clé en raison de leur rôle dans la formation des nouveaux responsables du secteur et dans la conduite de recherches connexes.

---

## **1.5 À quoi servira ce rapport?**

Les résultats orienteront directement la conception et la mise en œuvre de la phase 2 du renouvellement du cadre, y compris l'élaboration de nouveaux outils, de méthodes d'évaluation et de structures collaboratives de mise en œuvre.

## 1.6 L'évolution du cadre pour le loisir au Canada

Le renouvellement du Cadre pour le loisir au Canada s'inscrit dans la continuité de deux décennies de réflexion et de leadership dans le secteur (voir figure 1). Le cadre initial de 2015 a jeté les bases d'un programme national commun, et la mise à jour de 2024 reflète l'évolution des liens entre les loisirs, la santé, l'équité et la résilience climatique.

La phase en cours — soit la première étape du renouvellement, entamée en septembre 2024 — a été déterminante pour mettre en lumière les priorités, les enjeux et les aspirations du secteur, à travers une consultation approfondie et la collecte d'éléments factuels. Ce travail a permis de créer une base solide.

Alors que le projet entre dans sa phase 2, il sera essentiel de poursuivre sur sa lancée afin d'élaborer collaborativement un programme commun fondé sur un large consensus, ce qui permettra d'intensifier les efforts en faveur de l'équité et de renforcer les systèmes et structures de soutien à la mise en œuvre de l'approche d'impact collectif à l'échelle du secteur. On cherchera donc à faire en sorte que le secteur dispose d'outils et d'indicateurs communs, et qu'il s'appuie sur des partenariats pour apporter un changement concret et en profondeur, inspiré par la nouvelle mouture du cadre.

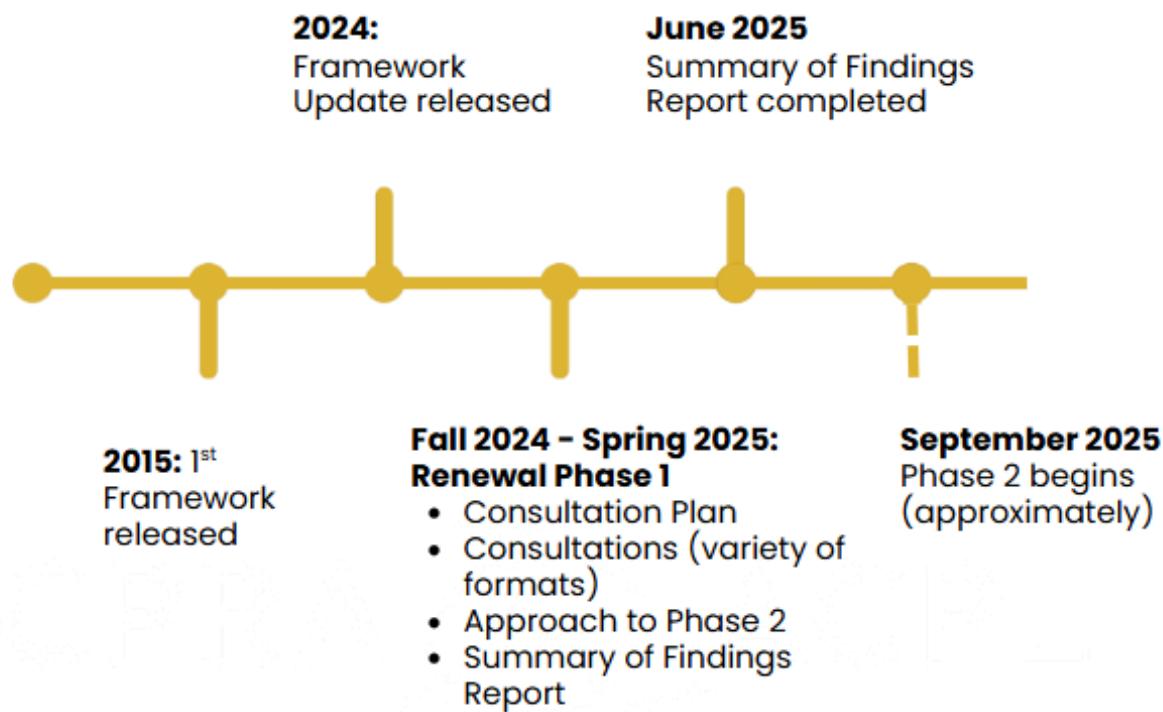


Figure 1 : L'évolution du cadre pour le loisir

# 2.0 Méthodologie

## 2.1 Conception et méthode

Le processus de consultation a été élaboré conjointement par l'ACPL et le CDC, puis perfectionné grâce à la collaboration du SPARC et du PARC, assurant ainsi une démarche à la fois rigoureuse sur le plan méthodologique et ancrée dans les réalités du secteur. On souhaitait recueillir des opinions diversifiées et contextualisées, provenant du secteur des loisirs et des parcs dans l'ensemble du Canada, mais aussi de sources extérieures à celui-ci.

La démarche de conception était réfléchie et ancrée dans trois principes essentiels :

- 1. Inclusion** — Intégrer des perspectives variées provenant de tous horizons géographiques, professionnels et personnels.
- 2. Appui sur les faits** — Concevoir une approche basée sur les pratiques reconnues, les données existantes et en accord avec les autres stratégies et plans pertinents.
- 3. Adaptabilité** — Maintenir une souplesse permettant de s'adapter aux opportunités, aux difficultés et à l'essoufflement provoqué par les consultations.

L'approche a été élaborée en concertation :

- Le CDC a participé à la définition du plan de consultation (annexe C), à la formulation des questions et à la mise au point d'une démarche de prospection.
- Les contributions ont reçu l'aval du PARC et du SPARC.
- Le modèle retenu a permis de concilier portée, profondeur et faisabilité, en recourant à plusieurs méthodes qui ont favorisé à la fois une large participation et une grande richesse contextuelle

L'ensemble des activités a comporté des enquêtes en ligne (courtes et longues, en anglais et en français), des consultations en présentiel, des groupes de discussion ciblés et des entretiens avec des personnes-ressources. Cette approche a également permis d'identifier les lacunes au fur et à mesure qu'elles apparaissaient et de les ajuster en conséquence, ce qui est la marque d'un plan de participation vivant et réactif.

Fidèles aux valeurs de responsabilité partagée et de création de liens, les consultations ont été conçues non seulement comme un exercice de collecte d'information, mais aussi comme une occasion de mobiliser le secteur, de tisser des liens significatifs et de renforcer la cohésion. Cette priorité accordée à la cocréation se poursuivra lors de la phase 2, alors que de nouvelles voix seront intégrées et que les premières idées seront précisées pour devenir des actions concrètes

---

## **2.2 Personnes consultées et modes de participation**

Les personnes consultées comprenaient des bénévoles et du personnel des services de loisirs municipaux, des représentants d'organismes communautaires et de groupes autochtones, des universitaires, des chercheurs, des alliés issus d'autres secteurs, telles que la santé, l'éducation et la justice sociale, ainsi que des représentants des autorités fédérales, provinciales, territoriales et municipales. Le recrutement s'est effectué par l'entremise des nombreux et divers réseaux des membres du CDC, des réseaux du SPARC et du PARC, des membres et réseaux de l'ACPL, des recommandations de partenaires ainsi que lors des rassemblements sectoriels déjà planifiés. Nous avons également exploité diverses plateformes de médias sociaux tout en déployant nos canaux de consultation afin d'atteindre un plus large éventail de voix au cours de nos consultations.

Des approches très adaptées ont été élaborées pour plusieurs organismes et secteurs dans le but exprès de promouvoir l'enquête au-delà du secteur des loisirs et des parcs municipaux.

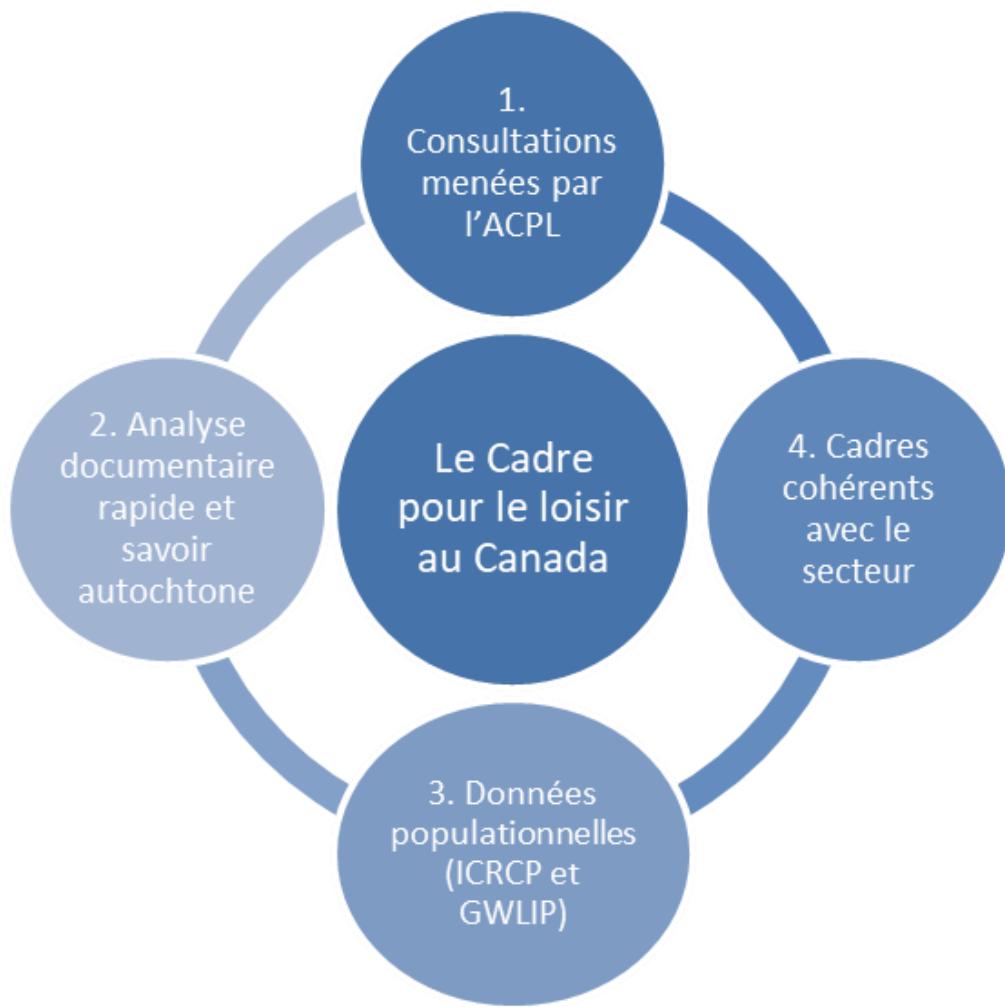
Il s'agit notamment de réseaux de premier plan dans divers secteurs connexes :

- Les Clubs Garçons et Filles du Canada
- YMCA Canada
- Le réseau des centres communautaires juifs
- Le réseau de l'Organisation catholique de la jeunesse
- Nature Canada
- Éducation physique et santé Canada
- Canadian Ecotourism Services
- Centraide Canada
- Association canadienne de santé publique
- Environnement et changement climatique Canada
- Conseil canadien des administrateurs universitaires en éducation physique et en kinésiologie

## 2.3 Sources de données

Le présent rapport s'appuie sur quatre sources de données (voir figure 2) :

1. Consultations menées par l'ACPL (enquêtes, groupes de discussion, entretiens)
2. Analyse documentaire rapide et des ressources en savoirs autochtones
3. Données populationnelles (ICRCP et GWLIP)
4. Cadres et documents stratégiques en cohérence avec le secteur



**Figure 2 : Sources de données utilisées pour orienter le renouvellement du Cadre pour le loisir au Canada**

## 1. Consultations menées par l'ACPL (enquêtes, groupes de discussion, entretiens)

Cette source de données primaires a permis de recueillir des éléments qualitatifs et quantitatifs directement auprès de plus de **2 500 personnes** dans toutes les provinces et tous les territoires. Les méthodes de consultation sont décrites ci-après :

- Enquêtes (longues et courtes, en anglais et en français) : 747 réponses (voir annexes I et J)

Anglais – version longue	Anglais – version courte	Français – version longue	Français – version courte
231	487	9	20

- **Consultations en personne** : 925 participant
- **Entretiens avec des personnes-ressources** : 13 personnes-ressources réparties sur 11 entretiens
- **Groupes de discussion** : 11 séances comprenant en moyenne neuf personnes chacun
- **Consultations lors de conférences** : 12 activités, réunissant chacune en moyenne une centaine de personnes

Des personnes ont été consultées dans toutes les provinces et tous les territoires du Canada, ce qui a permis de dresser un portrait global de la situation à l'échelle du pays. Les consultations ont été menées en anglais et en français (voir les détails à l'annexe A). Cette vaste participation témoigne d'un secteur à la fois diversifié et uni dans sa volonté d'adopter un cadre renouvelé, pratique, inclusif et capable de répondre aux défis actuels.

Ces consultations ont été conçues à permis que des voix diverses issues de différents groupes démographiques, de diverses régions, de plusieurs secteurs (santé, éducation, climat, logement et justice) ainsi que de milieux variés (ruraux, urbains, nordiques et autochtones) soient entendues. L'annexe H présente la répartition détaillée des personnes consultées par région et par groupe cible.

Il importe de souligner que la richesse des données générées par les enquêtes continuera d'être mise à profit tout au long de la phase 2 afin d'approfondir l'analyse, de valider les orientations émergentes et d'éclairer la conception collaborative d'outils, de cadres d'évaluation et d'approches de mise en œuvre. Cet ensemble de données solide constitue une base fiable pour guider les décisions à venir et assurer la cohérence tout au long de l'élaboration du nouveau cadre.

---

## **2. Analyse documentaire rapide littérature et des ressources en savoirs autochtones**

Ce travail s'est fondé sur deux éléments principaux :

- Une revue rapide de la littérature scientifique et grise publiée depuis 2015, dirigée par Troy Glover et Christa Costas-Bradstreet, portant sur les thèmes identifiés lors de la mise à jour du cadre en 2024.
- **Un examen ciblé du Centre de collaboration nationale de la santé autochtone (CCNSA)** portant sur les programmes et partenariats autochtones dédiés aux sports et loisirs au Canada, ayant permis d'apporter un éclairage ancré dans les réalités culturelles sur les modèles autochtones de loisirs, les savoirs traditionnels et les appels à l'action en faveur de la réconciliation.

Ces analyses ont permis de valider, sur une base factuelle, les thèmes ressortis lors des consultations et d'assurer la crédibilité culturelle et scientifique dans la définition des priorités.

### **3. Données populationnelles (ICRCP et enquêtes du GWLIP)**

Ce volet comprenait des enquêtes nationales et des données démographiques provenant des sources suivantes :

- Institut canadien de la recherche sur la condition physique et le mode de vie (ICRCP) – Données essentielles sur la participation à l'activité physique, l'accessibilité financière, les perceptions d'inclusion et les besoins en infrastructures.
- Guelph Wellington Local Immigration Partnership (GWLIP) et données de Environics – Chiffres sur l'expérience des nouveaux arrivants racialisés dans les lieux publics, y compris les parcs.

Ces données ont permis de mettre en lumière des inégalités systémiques, soulignant d'autant plus la nécessité d'adopter des indicateurs uniformes et un langage commun entre les différentes administrations.

---

### **4. Cadres et documents stratégiques en cohérence avec le secteur**

On a pris soin d'arrimer le cadre aux principales stratégies nationales et internationales présentées ci-après, de manière à favoriser une orientation politique cohérente et concertée.

- Une vision commune pour augmenter l'activité physique et réduire la sédentarité au Canada : Soyons actifs
- Des parcs pour tous – Un plan d'action pour la communauté des parcs du Canada
- La politique canadienne du sport
- La stratégie nationale pour le sport, les loisirs, l'activité physique et les pratiques traditionnelles autochtones (en cours d'élaboration)
- Les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation
- Les objectifs de développement durable des Nations unies
- Le cadre de l'OMS pour les villes amies des aînés
- Stratégie nationale pour le transport actif 2021-2026

## 2.4 Limites méthodologiques

Bien que la consultation ait voulu rejoindre et ait effectivement rejoint un large éventail de voix diversifiées à travers le pays, plusieurs facteurs ont influencé l'étendue et la profondeur de la participation.

L'une des principales décisions méthodologiques a été de ne pas impliquer directement le grand public. Cette décision reposait sur deux considérations principales.

**1. Lassitude face aux consultations :** De nombreuses communautés, en particulier celles issues de groupes en quête d'équité, ont exprimé leur réticence à participer à une nouvelle consultation, ayant déjà été largement sollicitées dans le cadre d'autres initiatives semblables. Les personnes consultées ont recommandé de tirer parti des acquis existants, plutôt que de répéter le travail déjà effectué.

**2. Ciblage précis du public :** Le cadre est principalement destiné aux responsables sectoriels, aux décideurs politiques et aux partenaires des autres secteurs, et non au grand public. En conséquence, les ressources de la phase 1 se sont concentrées sur ces principaux publics.

Pour tenir compte des perspectives du public, on a intégré des données provenant notamment de l'Institut canadien de la recherche sur la condition physique et le mode de vie (ICRCP) et du Guelph Wellington Local Immigration Partnership (GWLIP).

Un autre défi tenait à l'aspect intersectoriel de ce travail. Il a ainsi fallu nouer de nouvelles relations et naviguer dans des réseaux peu familiers pour atteindre les personnes et les organismes en dehors du secteur traditionnel des loisirs et des parcs, en particulier dans les domaines de la santé, de l'éducation, du climat et des services sociaux. Ces efforts se poursuivront et s'intensifieront au cours de la phase 2.

Le travail avec les communautés autochtones demande également un investissement additionnel. Même si certaines perspectives autochtones ont été intégrées, en particulier par l'entremise de partenaires provinciaux et territoriaux entretenant des liens solides avec les groupes autochtones, il sera essentiel d'établir à l'avenir des méthodes de consultation particulières, tenant compte de l'héritage culturel de ces groupes. Certaines activités de consultation prévues auprès des groupes autochtones n'ont pas eu lieu durant cette phase. La participation à des activités de perfectionnement, telles qu'un atelier en trois parties sur les espaces éthiques et la Conférence nationale autochtone sur l'activité physique et le mieux-être (National Indigenous Physical Activity and Wellness Conference), a été essentielle pour mieux comprendre les approches de consultation efficaces auprès des groupes autochtones. Cette conférence a mis en lumière une méthode de recherche fondée sur l'analyse des données recueillies sur le terrain (grounded theory), qui intègre les visions du monde, les valeurs et les savoirs autochtones. Cette approche pourrait s'avérer particulièrement pertinente pour la phase 2. Elle a pour objectif de formuler des théories à la fois enracinées dans les réalités autochtones et sensibles aux contextes et aux expériences propres aux peuples autochtones.

Enfin, bien que tous les efforts aient été déployés pour assurer une diversité régionale et démographique, certains groupes — notamment les organismes et individus représentant les peuples autochtones ou connaissant bien leur réalité, les jeunes et les nouveaux arrivants racialisés — pourraient être plus sollicités. L'on continue de consulter ces groupes et leurs voix seront mieux représentées et davantage mises de l'avant lors de la phase 2, grâce à des démarches de consultation ciblées et adaptées au contexte culturel.

## 3.0 Les opinions que nous avons entendues : Thèmes émergents

Le processus de renouvellement a révélé un désir manifeste que le cadre ne serve plus seulement à exposer une vue d'ensemble, mais qu'il vienne appuyer des actions pratiques et réalisables, et qu'il puisse s'adapter aux circonstances. Pendant que les consultations recueillaient les idées de quelque 2 500 personnes, l'analyse documentaire rapide a permis d'ancrer ces idées dans les données probantes, les tendances et les meilleures pratiques mondiales. Toutes ces sources témoignent d'un secteur prêt à se transformer et désireux de se doter d'une structure, d'un soutien et d'un plan d'action commun pour y parvenir.

Les données de l'enquête ont révélé un tableau contrasté. Bien que de nombreuses personnes consultées aient apprécié les orientations générales du cadre, elles ont eu du mal à les appliquer de façon constante dans leur travail. Une proportion importante d'entre elles avait une connaissance limitée du cadre, évoquant comme principaux obstacles son format statique ainsi que l'absence de diffusion, de promotion et de soutien à sa mise en œuvre.

Les données générées par l'enquête nationale de la phase 1 ont confirmé ces observations, comme le montre la figure 3 ci-après :

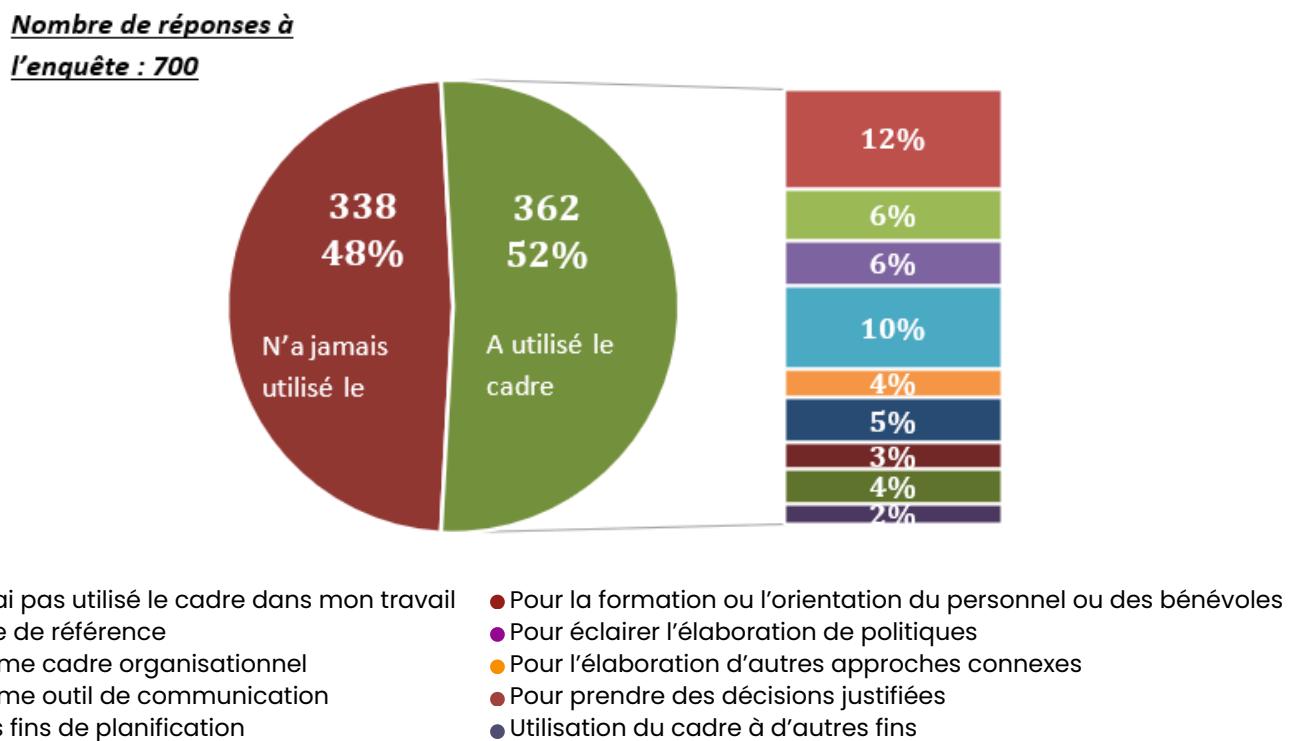


Figure 3 : Ventilation de l'utilisation du cadre national (sur la base des enquêtes longues et courtes sur le cadre pour le loisir en 2025; en anglais et en français)

- 48 % des personnes consultées ont dit n'avoir jamais utilisé le cadre dans leur travail. Cette proportion passe à 60 % chez les francophones.
- Parmi les personnes qui avaient utilisé le cadre, la plupart y ont eu recours de manière sporadique, comme document de référence ou d'orientation stratégique, et non comme une ressource quotidienne.
- Les obstacles sont notamment le manque de formation, le manque de temps et l'absence d'outils ou de résumés faciles à utiliser.

*« J'ai entendu parler du cadre, mais je ne l'ai jamais vu utilisé de manière concrète dans mon milieu de travail. »\* — Réponse à l'enquête (en anglais)*

*« [Le cadre] est utile pour la défense des intérêts, mais je n'ai pas le temps de m'en servir lorsque je rédige des propositions de subventions ou des plans de programmes. »\* — Membre du personnel d'une municipalité*

*\*[traduction libre]*

Ces résultats mettent en évidence l'importance que le cadre renouvelé ne soit pas seulement un document d'orientation générale, mais qu'il s'intègre dans une approche dotée d'outils concrets, simples à utiliser, à diffuser et à actualiser.



## 1. Faire du cadre un instrument pratique et orienté vers l'action

Partout au pays, les personnes consultées ont exprimé le souhait de voir le cadre dépasser les principes pour devenir un outil utilisable en temps réel, tant par les intervenants de première ligne que par les responsables de la planification et des décisions. Les consultations ont mis en évidence le besoin de résumés en langage clair, de modèles adaptables, d'exemples de cas concrets et de formats interactifs afin de faciliter l'application du cadre dans les contextes locaux. Cette perspective a été particulièrement mise en avant dans l'enquête, comme le montre la figure 4 ci-après :



Plus de 60 % des personnes consultées souhaitent un cadre vivant et évolutif, qui s'adapte au changement, offre des outils pratiques et de l'inspiration, et donne aux collectivités les moyens de l'adapter à leur contexte particulier.

*« Le cadre ne doit pas être un document figé, mais plutôt fonctionner comme un outil ou une communauté en ligne qui reflète nos valeurs et permette de suivre nos progrès. »\* — Personne-ressource*

*« Il faut que ce soit très, très clair, comme un document que l'on peut remettre à un conseiller municipal et qui lui permettra de comprendre de quoi nous parlons. »\* — Intervention dans un groupe de discussion*

*« J'aimerais que le Cadre énonce clairement l'orientation et l'urgence en matière de loisir, afin de pouvoir m'y référer lorsque certains souhaitent financer des modèles dépassés. »\* — Intervention dans un groupe de discussion*

*« Chaque situation est différente, mais il serait utile de définir quelques principes de base ou pratiques exemplaires. »\* — Réponse à l'enquête (en anglais)*

*« Objectifs stratégiques pour l'élaboration de politiques en matière de sport, de loisir, d'activités de plein air et d'activité physique dans les collectivités. » — Réponse à l'enquête (en français)*

*\*[traduction libre]*

L'analyse documentaire a fait écho à ces priorités en soulignant l'importance de la conception universelle et de la conception inspirée par la nature, qui intègre des éléments naturels dans des environnements construits, tels que les centres de loisirs et les parcs, et met particulièrement l'accent sur le lien avec la terre, ainsi que sur l'infrastructure technologique pouvant améliorer l'accès et la facilité d'utilisation. Ces constats, mis ensemble, soulignent le besoin d'un cadre qui ne soit pas seulement porteur de grandes ambitions, mais aussi facile à utiliser, surtout pour les petites municipalités et les collectivités rurales, éloignées et nordiques. Lorsqu'on les a consultés sur les soutiens nécessaires, les répondants ont le plus souvent souligné l'importance d'avoir accès à des exemples concrets, à des études de cas, à des témoignages et à des points positifs, afin d'encourager l'échange de savoir-faire entre pairs et l'adaptation des pratiques à l'échelle locale.

## 2. Établir des normes d'évaluations nationales communes

Les personnes consultées ont systématiquement fait part des difficultés qu'elles rencontrent à démontrer les retombées des services de loisirs, en l'absence d'un ensemble commun d'outils ou d'indicateurs. Elles réclament l'élaboration d'un tableau de bord national, de cadres de mesure normalisés et d'un langage cohérent pour soutenir les demandes de financement, les décisions politiques et les évaluations de programmes

Dans le même temps, les personnes consultées ont souligné que la collecte de données doit être réaliste et gérable, en particulier lorsqu'il s'agit de fournir ces données dans un contexte où les ressources pour le faire sont limitées. Pour favoriser l'adoption d'un système de mesure commun, il faudra que celui-ci soit doté d'une plateforme en ligne conviviale qui simplifie l'accès, la saisie des données et la création de rapports.

*« Il nous faut un ensemble d'indicateurs simples et faciles à gérer, sur lesquels les municipalités pourraient faire rapport. En utilisant la même méthode d'évaluation, on pourrait suivre les progrès à l'échelle nationale. »\**  
— Personne-ressource

*« Il nous faut des indicateurs et des tableaux de bord nationaux pour harmoniser nos efforts et nos rapports. »\* — Intervention dans un groupe de discussion*

*« Les effets des loisirs sont considérables, mais sans indicateurs communs, on repart toujours de zéro. »\* — Intervention dans un groupe de discussion*

*« Il est aussi important de mesurer les conséquences de la fermeture des installations que de démontrer les effets positifs lorsqu'elles sont en plein essor. »\* — Intervention dans un groupe de discussion*

*« Mettre en place un instrument d'évaluation facilitant les comparaisons entre régions et favorisant la mise en commun du savoir-faire. » — Réponse à l'enquête (en anglais)*

L'analyse documentaire a confirmé que l'échange des données d'évaluation constitue un levier essentiel pour transformer les systèmes. Un suivi efficace permet aux collectivités de quantifier les retombées des loisirs, de s'aligner sur les priorités politiques et d'orienter les investissements stratégiques. Les principales recommandations portent sur l'élaboration d'indicateurs simples, fondés sur les résultats, de tableaux de bord nationaux et sur l'alignement des données intersectorielles, en particulier dans les domaines de la santé et de l'éducation. Les personnes consultées ont également souligné que les données doivent être utiles et non contraignantes, laissant supposer la nécessité d'outils à la fois solides sur le plan technique et faciles à adopter dans différents milieux.

Cette orientation est étroitement liée au document intitulé « Soyons actifs : Une vision commune pour accroître l'activité physique et réduire la sédentarité au Canada », qui souligne la nécessité de mettre en place des systèmes de suivi et d'évaluation cohérents pour soutenir les politiques et les programmes en matière de vie active. Le renouvellement du cadre offre l'occasion d'établir un vocabulaire et des indicateurs communs permettant de mieux coordonner les secteurs de la santé publique et du loisir, de réduire le dédoublement des efforts et de renforcer la reddition de comptes à l'échelle nationale. Cette approche de mesure commune serait conçue en cohérence avec le Cadre, en collaboration avec les parties prenantes du secteur.

### 3. Renforcer la collaboration multisectorielle

Une idée récurrente ressortant des consultations est que le secteur des loisirs ne peut pas — et ne doit pas — faire cavalier seul. La majorité des personnes consultées ont appelé le secteur à renforcer la collaboration intersectorielle, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé, du logement, du climat, de la justice et de la sécurité communautaire (voir figure 5). Elles ont expressément insisté sur des outils, tels que des ententes d'utilisation partagée, des modèles de coprestation et des modèles logiques intersectoriels.



La majorité des personnes consultées estiment que le fait de relier le cadre à d'autres secteurs en renforcerait l'efficacité, le rendant ainsi plus concret, facile à utiliser, pertinent et porteur de sens.

Figure 5 : Aperçu de l'enquête sur le renforcement de la collaboration multisectorielle (Basé sur les enquêtes longues de 2025, en anglais et en français)

*« Les loisirs prennent progressivement le relais là où d'autres systèmes, comme l'école ou l'hôpital, ne peuvent répondre à tous les besoins. »\* — Personne-ressource*

*« Aujourd'hui, les établissements de loisirs servent de refuges, proposant des lieux frais ou chauffés indispensables pour répondre aux effets du changement climatique. »\* — Intervention dans un groupe de discussion*

*« Il nous faut miser sur la collaboration entre les secteurs : le loisir fait partie de la solution lorsqu'on aborde des enjeux comme la pauvreté, la santé mentale ou l'adaptation aux changements climatiques. »\* — Personne-ressource*

*« Orienter les efforts de collaboration des fournisseurs et organismes de loisir à l'échelle du Canada. »\* — Réponse à l'enquête (en anglais)*

*« Tenir compte de la diversité des usagers et des offres dans les municipalités, les arrondissements, etc. » — Réponse à l'enquête (en français)*

*\*[traduction libre]*

La documentation et les consultations renforcent une idée centrale : le loisir est plus qu'un secteur autonome; c'est le tissu social qui relie la santé, l'éducation, le logement, l'action climatique et le développement communautaire. Les personnes consultées ont décrit le loisir comme le fil conducteur qui relie les autres systèmes, intervenant souvent là où d'autres services sont insuffisants. Pour structurer ces relations, le cadre renouvelé doit promouvoir des modèles de gouvernance collective, des ententes de services conjoints et des indicateurs de rendement intersectoriels. Par exemple, d'autres secteurs pourraient contribuer à la conception du nouveau cadre et des organismes nationaux de premier plan issus d'autres secteurs pourraient l'avaliser.

## 4. Présenter le loisir comme un service public essentiel

Au fil des consultations, les personnes participantes ont exprimé une même conviction : les loisirs sont indispensables, mais ils sont encore trop souvent perçus comme un service « accessoire ». Le nouveau cadre, précise-t-on, doit souligner le rôle du loisir en tant que service public essentiel à l'échelon local, mais aussi aux paliers provincial, territorial et national, au même titre que la préparation aux situations d'urgence, la sécurité communautaire, le logement abordable, la lutte contre les changements climatiques, la résorption du sans-abrisme et la maintenance des infrastructures.

*« Il faut considérer le loisir comme une composante fondamentale, aussi indispensable que les routes ou les écoles, et non comme un simple service non essentiel. »\* — Personne-ressource*

*« On s'attend à ce que nous gérions les loisirs comme une entreprise... mais il s'agit du respect d'un droit humain, pas d'un service à but lucratif. »\* — Intervention dans un groupe de discussion*

*« Sensibiliser les gens au fait que le loisir est un service essentiel, au même titre que l'éducation ou la santé. » — Réponse à l'enquête (en français)*

*« Lorsqu'une crise éclate, nos arénas et piscines servent de centres de soutien. Ils sont devenus des maillons indispensables de l'infrastructure collective. »\* — Intervention dans un groupe de discussion*

*« Insister sur la nécessité d'ajouter des ressources, en soulignant que les activités de loisirs sont essentielles et non facultatives. »\* — Réponse à l'enquête (en anglais)*

*\*[traduction libre]*



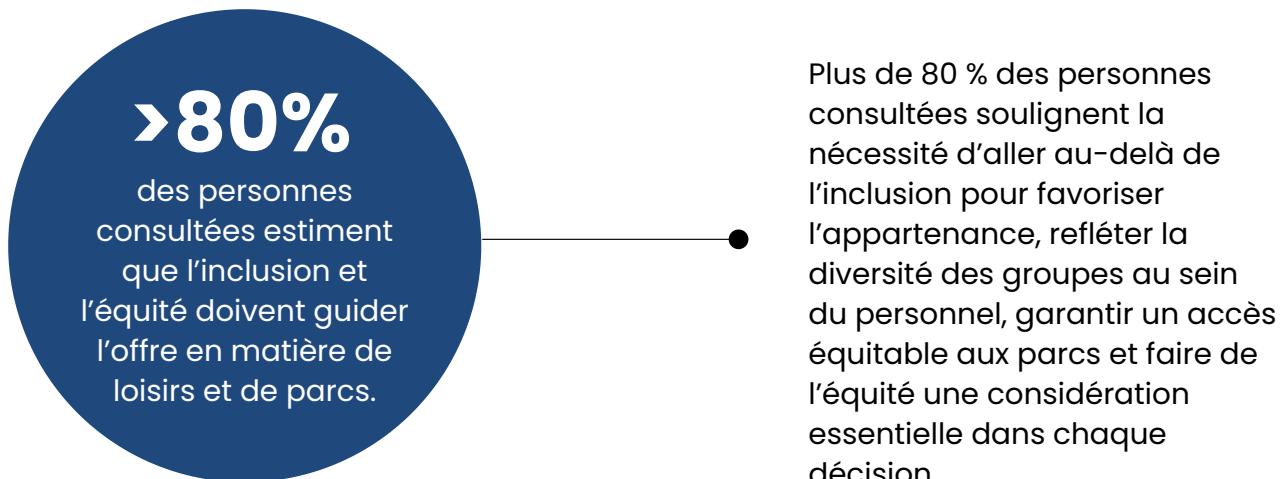
Environ 70 % des personnes consultées estiment que le développement des parcs et du loisir au cours de la prochaine décennie passera principalement par une collaboration et des investissements accrus avec le secteur de la santé. Il importe de souligner le rôle essentiel que jouent les loisirs dans l'amélioration de la santé et du bien-être collectif.

**Figure 6 : Aperçu de l'enquête sur le positionnement des loisirs en tant que service public essentiel (Basé sur les enquêtes longues de 2025, en anglais et en français)**

La figure 6 illustre les points de vue des personnes consultées sur la croissance du secteur; la majorité souligne l'importance d'un arrimage stratégique avec le secteur de la santé, ce qui vient renforcer le rôle essentiel du loisir comme service public de base. L'analyse documentaire a validé cette perspective, en établissant un lien entre les loisirs et la réduction des coûts de santé, le soutien à la santé mentale et la cohésion sociale. Elle a également mis en lumière l'apport des loisirs à la réalisation des objectifs de développement durable des Nations unies, notamment en matière de santé, d'équité et de villes durables. Le fait de considérer les loisirs comme une infrastructure publique vitale contribuera à susciter de nouvelles formes de reconnaissance, d'investissement et de soutien.

## 5. Traiter des enjeux d'équité, d'appartenance et d'accessibilité

L'équité a été au cœur de toutes les méthodes de consultation. Les personnes consultées ont souligné la persistance d'obstacles liés à l'abordabilité, à la sécurité culturelle, à l'accès géographique, ainsi qu'à la capacité des équipes, des aménagements et des communications à intégrer et à refléter la diversité. Leur message était clair : l'équité doit être intégrée dès le départ, et non ajoutée après coup (voir figure 7). L'enquête a permis de constater des différences entre les divers groupes démographiques quant à leurs attentes à l'égard des loisirs et des parcs. La majorité des jeunes préfèrent les activités et programmes non structurés, tandis que la population plus âgée recherche des programmes plus encadrés. Il faut donc tenir compte de ces différences dans la planification.



**Figure 7 : Aperçu de l'enquête sur l'équité, l'appartenance et l'accessibilité (Basé sur les enquêtes longues et courtes de 2025, en anglais et en français)**

*« Le secteur des loisirs ne représente pas fidèlement la diversité de nos milieux. Si l'on vise l'équité, il faut renforcer les compétences du personnel et ouvrir la porte à de nouveaux visages. »\* — Personne-ressource*

*« Les écoles de sport privées occupent l'espace public : que reste-t-il pour les enfants qui veulent juste s'amuser sans avoir à payer? »\* — Intervention dans un groupe de discussion*

*« La promotion des loisirs doit reposer sur l'inclusion, il nous faut diversifier notre personnel et aménager des lieux où les gens se sentent en sécurité. Notre collectivité évolue et il nous faut adapter nos programmes en conséquence. » — Personne-ressource*

*« L'absence de transport public dans la majorité des localités rurales nuit grandement à l'accessibilité, et personne ne s'en occupe vraiment. »\* — Intervention dans un groupe de discussion*

*« Travailler à la réconciliation et à la décolonisation des services de loisirs afin d'assurer l'accessibilité de nos services et d'accueillir tout le monde. »\* — Réponse à l'enquête (en anglais)*

*« Accessibilité, pluridisciplinarité, littératie physique, santé mentale et physiologique. » — Réponse à l'enquête (en français)*

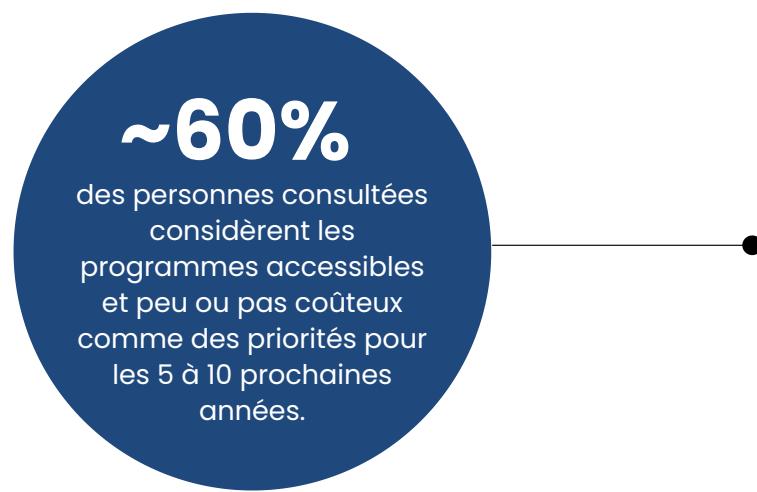
*\*[traduction libre]*

Ces questions d'équité se reflètent dans les données nationales. Les données de l'ICRCP révèlent que seuls 34 % des femmes et 44 % des hommes considèrent les loisirs comme abordables, et moins des deux tiers disent se sentir bien accueillis dans les environnements de loisirs. Ces statistiques témoignent d'un sentiment d'exclusion largement répandu et soulignent la nécessité d'un cadre qui intègre l'équité à toutes les étapes de la conception jusqu'à la mise en œuvre.

L'analyse documentaire a enrichi ce portrait, en mettant en lumière des obstacles systémiques et en appelant à l'intégration de l'équité, de la diversité et de l'inclusion (ÉDI), ainsi qu'à la réconciliation et à la décolonisation, tant dans les politiques que dans les pratiques. L'étude portant sur les programmes et partenariats autochtones dédiés aux sports et loisirs au Canada souligne l'importance des loisirs dans la réconciliation en citant les appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation (87-91). L'analyse documentaire rapide sur les loisirs a également mis en lumière la nécessité d'offrir des modèles tarifaires inclusifs, d'apporter un soutien accru aux groupes racialisés et mal desservis, et de porter une attention particulière à toutes les formes de handicap, qu'ils soient visibles ou non. Le cadre doit inscrire l'équité au cœur de toutes les étapes, de la conception à l'évaluation des résultats et à la reddition de comptes.

## 6. Concevoir un cadre à l'épreuve du temps

Les personnes consultées souhaitent que le cadre puisse évoluer selon les changements sociaux, environnementaux et technologiques. Elles préconisent un « document évolutif » prévoyant des mises à jour régulières, la rétroaction et l'intégration de nouvelles tendances, comme le bien-être numérique, l'adaptation aux changements climatiques et l'utilisation des données émergentes. Interrogées sur leurs priorités en matière de programmation dans le secteur des parcs et loisirs, la plupart des personnes consultées ont souligné la nécessité de programmes accessibles et abordables (voir figure 8). Il est donc urgent de veiller à ce que les programmes reflètent l'évolution des besoins et des attentes de la population.



Près de 60 % des personnes consultées à l'enquête estiment que le secteur des loisirs et des parcs devrait agir prioritairement pour offrir des programmes accessibles (réduisant les obstacles pour tous) et abordables (à coût faible ou nul) au cours des 5 à 10 prochaines années.

Fait important, les personnes consultées ont souligné la nécessité de bien définir la vocation des programmes et des espaces physiques — en particulier des terrains, parcs, sentiers et milieux naturels — dont le rôle essentiel pour le bien-être mental, la résilience climatique et les rapports sociaux est de plus en plus reconnu. Nombre de personnes consultées ont préconisé l'adoption de politiques et de modes de financement qui tiennent compte du rôle changeant des espaces verts, perçus comme des atouts dynamiques, accueillants et écologiquement résilients au cœur de la vie collective.

*« Osons aller plus loin. Ce cadre doit nous inciter à relever les défis de demain, et pas seulement à refléter la réalité d'aujourd'hui. »\* — Intervention dans un groupe de discussion*

*« Veiller à ce que le cadre soit flexible et tienne compte des tendances et défis à venir. » — Réponse à l'enquête (en anglais)*

*« Plutôt que de se concentrer sur les problèmes, misons sur la qualité de vie. À chaque collectivité de décider ce que signifie réellement s'épanouir. »\* — Personne-ressource*

*« Il nous faut un cadre évolutif, pas un énième document oublié sur une tablette. »\* — Personne-ressource*

*\*[traduction libre]*

Les personnes consultées ont recommandé un cadre qui puisse non seulement évoluer en fonction des changements, mais aussi être conçu pour les anticiper. La documentation souligne l'exposition croissante du secteur au dérèglement climatique, à la transformation numérique et à l'évolution des besoins de la population. Les parcs intelligents (SMART parks)[1], la renaturalisation, l'aménagement participatif des espaces (placemaking) et l'offre de services numériques sont des approches émergentes qui exigent des outils et des modèles de financement renouvelés. Pour rester pertinent, le cadre renouvelé devra être évolutif, intégrer les technologies et s'adapter aux nouvelles données. Il devra aussi prévoir des mécanismes de rétroaction, des mises à jour régulières et des processus inclusifs d'anticipation.

[1] Un parc intelligent conjugue des technologies de pointe et l'analyse de données avec les espaces verts urbains pour enrichir l'expérience des usagers, optimiser la gestion des ressources et promouvoir la durabilité. Il s'appuie sur des systèmes interreliés qui observent et s'ajustent en temps réel selon différents paramètres. Ces parcs intègrent des systèmes interdépendants capables de détecter diverses conditions et de réagir en conséquence en temps réel.

## 7. Questions transversales

Au-delà de ces six thèmes principaux, plusieurs questions transversales sont apparues avec une remarquable constance, tant dans les méthodes de consultation utilisées qu'à travers l'analyse documentaire rapide.

**Bien-être mental** : Les loisirs sont de plus en plus considérés comme un soutien de première ligne pour la santé mentale et les liens sociaux. Ces fonctions requièrent des compétences que les bénévoles et le personnel des loisirs ne possèdent généralement pas. Par exemple, les douches des centres de loisirs et les toilettes publiques extérieures sont souvent utilisées par des personnes en situation d'itinérance qui en ont besoin. Il arrive que certaines d'entre elles présentent des problèmes de santé mentale que les bénévoles et le personnel sur place ne sont pas en mesure de gérer.

*« Les gens viennent de plus en plus dans les centres de loisirs pour chercher du réconfort ou un appui émotionnel, plutôt que pour faire du sport. »\* – Intervention dans un groupe de discussion*

*« L'on doit former des équipes pour accompagner la santé mentale : accueillir le public ne suffit plus. »\* – Intervention dans un groupe de discussion*

\*[traduction libre]

Ces conclusions sont reprises dans l'analyse documentaire rapide, qui met en évidence le rôle essentiel que jouent les loisirs pour répondre au besoin toujours croissant d'initiatives et de programmes de bien-être mental dans le secteur de la santé et du bien-être.

**Action pour le climat :** Touché par les enjeux climatiques, le secteur est aussi appelé à jouer un rôle essentiel dans l'atténuation, l'adaptation et la résilience face au changement climatique. Les défis climatiques sont propres à chaque région du Canada, mais tous les milieux sont touchés par des enjeux, tels que la qualité de l'air liée aux feux, la dégradation des installations récréatives, comme les piscines et les patinoires extérieures, l'adaptation des programmes d'activités hivernales comme le patinage et le ski, ainsi que l'importance croissante de préserver et d'accroître les canopées d'arbres servant d'îlots de fraîcheur pour atténuer les vagues de chaleur.

*« La dalle de notre patinoire s'enfonce; nous ne sommes pas en mesure de contrer le changement climatique et cela commence déjà à nous coûter cher. »\* — Intervention dans un groupe de discussion*

*« Les loisirs sont en première ligne lors des vagues de chaleur et des inondations et il est urgent de s'y préparer. »\* — Intervention dans un groupe de discussion*

Développement de la main-d'œuvre : Du recrutement à la formation en passant par l'épuisement professionnel, le secteur est appelé à relever des défis majeurs en matière de main-d'œuvre. Cela concerne aussi bien les bénévoles que le personnel, car le secteur du bénévolat, en particulier depuis la pandémie, a connu des changements importants et une baisse générale de ses effectifs. Selon les personnes consultées, les milieux universitaires et de formation doivent jouer un rôle central dans le cadre renouvelé, afin d'orienter le développement des programmes d'études et les priorités de recherche du secteur, et ainsi mieux préparer la relève.

Les consultations ont également permis de constater que les diplômés du secondaire ne considèrent pas le domaine des loisirs comme une future carrière potentielle, mais plutôt comme une possibilité d'emploi temporaire ou à temps partiel (par exemple, moniteurs de camp, sauveteurs) pendant qu'ils poursuivent d'autres études.

*« Le rôle des intervenants en loisirs doit être réévalué. Nous faisons désormais des suivis de bien-être et nous nous occupons de la gestion des campements. »\* – Intervention dans un groupe de discussion*

*« Pour que la relève s’investisse, nous devons proposer des ressources éducatives et des parcours menant à des carrières dans ce domaine.*

*»\* – Intervention dans un groupe de discussion*

*\*[traduction libre]*

Les personnes consultées ont souligné que des conditions de travail de plus en plus insoutenables constituaient un risque majeur pour l’avenir du secteur. De nombreux postes exigent une disponibilité constante, portent une forte charge émotionnelle et doivent remplir des mandats sous-financés, ce qui mène à l’épuisement professionnel et à des problèmes de santé mentale. Une partie prenante a fait remarquer que « les personnes occupant des postes de direction doivent s’attendre à être joignables sur leur téléphone en tout temps », ce qui devient un facteur de roulement du personnel. Le cadre doit reconnaître les répercussions émotionnelles, physiques et systémiques sur le personnel, et inclure des recommandations claires en matière de bien-être au travail, de développement des compétences et d’équité dans la répartition de la charge de travail.

**Accès à des espaces de qualité :** Il devient de plus en plus difficile d'accéder à des espaces de qualité, sûrs et accueillants, où chacun se sent à sa place, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur. Les consultations ont permis de constater à quel point les espaces publics, notamment les milieux naturels et les parcs, jouent un rôle essentiel en tant que lieux accueillants, accessibles et riches de sens sur le plan culturel. L'augmentation du coût des terrains et des bâtiments, la privatisation croissante et le manque d'espaces de rassemblement appropriés ont tous été signalés comme des obstacles à l'équité et aux liens sociaux. Les personnes consultées souhaitent une conception qui soit inclusive et universelle, permettant une utilisation organisée ou spontanée, tout en tenant compte des besoins des différents groupes d'âge et des usages autochtones du territoire.

Dans plusieurs milieux autochtones et ruraux, l'accès au territoire – même non aménagé ou non reconnu comme parc – demeure essentiel aux loisirs et au bien-être. Pourtant, on tient rarement compte dans la planification de lieux de grande importance culturelle, comme les territoires ancestraux ou les sentiers de trappe et de récolte.

*« Pour qui construit-on ces espaces? Si ce n'est pas pour les enfants du quartier ou les aînés de l'autre bout de la ville, on passe à côté de l'essentiel. »\* — Intervention dans un groupe de discussion*

*« La qualité des lieux, leur sécurité et leur accueil, est aussi importante que les activités elles-mêmes car c'est ce qui fidélise les usagers. »\* — Intervention dans un groupe de discussion*

*\*[traduction libre]*

**Privatisation et abordabilité :** Les inquiétudes concernant la marchandisation croissante et l'exclusion financière qui en découlent ont été fréquemment soulevées, en particulier en ce qui concerne la jeunesse et le sport. Les consultations ont permis de constater que les installations sportives spécialisées accessibles toute l'année pour un seul sport (par exemple, le hockey ou le soccer) sont de plus en plus recherchées et que les usagers s'attendent à des services et équipements qui dépassent souvent les capacités du fournisseur de loisirs. De nombreux échanges lors des consultations ont porté sur les avantages et les inconvénients de la collaboration avec le secteur privé, en ce qui concerne notamment les commandites, la propriété d'installations ou la programmation.

*« Les écoles de sport privées occupent l'espace public : que reste-t-il pour les enfants qui veulent juste s'amuser sans avoir à payer? »\* — Intervention dans un groupe de discussion*

*« Ces installations, les construit-on pour accueillir de grands événements ou pour les gens qui n'ont pas les moyens d'y accéder? »\* — Intervention dans un groupe de discussion*

*\*[traduction libre]*

L'analyse documentaire a confirmé l'urgence de ces enjeux, en soulignant la pertinence des loisirs pour le bien-être spirituel, la résorption du sans-abrisme, la biodiversité et la résilience urbaine. Ces thèmes imprègnent toutes les dimensions du cadre et doivent se refléter dans sa structure et ses outils, ainsi que dans les mesures de soutien à sa mise en œuvre.

**Prescription sociale :** Les loisirs forment un maillon important du bien-être et de la santé, ce qui requiert des collaborations réfléchies et une bonne organisation. Il s'agit désormais d'une pratique exemplaire, et il existe des projets à travers le Canada, et même ailleurs, qui pourraient servir d'inspiration pour des mesures de soutien entourant le nouveau cadre. Ces exemples pourraient aussi illustrer l'impact majeur du secteur des parcs et loisirs sur le bien-être collectif et individuel.

*« Aujourd'hui, les médecins recommandent nos programmes à leurs patients. Nous faisons intégralement partie de l'équipe de soins. »\* — Intervention dans un groupe de discussion*

*« Si la prescription sociale est bien mise en place, elle pourrait permettre de prévenir tout un éventail de maladies chroniques et d'améliorer la vie des gens. »\* — Intervention dans un groupe de discussion*

*\*[traduction libre]*



## 4.0 Tendances des données démographiques

Au fil de la consultation, nous avons réalisé divers exercices pour recueillir des perspectives sur le secteur des loisirs et des parcs auprès de divers groupes démographiques. Pour enrichir cette démarche, nous avons aussi exploité des données démographiques de **l'Institut canadien de la recherche sur la condition physique et le mode de vie (ICRCP)** et du **Guelph Wellington Local Immigration Partnership (GWLIP)**, ce qui nous a permis de recouper des points de vue nationaux et locaux sur la perception des loisirs et de l'activité physique au Canada.

Selon ces données, le public souhaite que l'on investisse davantage dans les loisirs et les parcs, qu'on en fasse des lieux réellement accessibles à tous et qu'ils prennent une plus grande place dans la vie quotidienne, afin de promouvoir la santé mentale et de resserrer les liens sociaux. Ces constats confirment le thème central qui se dégage des consultations : les loisirs sont à la fois reconnus pour leur valeur, mais demeurent sous-exploités. Les données offrent également une base crédible pour justifier le renouvellement du cadre, notamment en positionnant les loisirs comme un service public essentiel. Voici quelques faits saillants tirés des données démographiques :

💡 **63 % des femmes et 59 % des hommes** pensent que **le fédéral et les provinces devraient investir davantage** dans l'infrastructure des loisirs et des sports. (Enquête de l'ICRCP relative à des questions de société, de santé, d'environnement et d'économie)

→ *Correspond aux appels en faveur d'un financement structurel à long terme dans le cadre renouvelé.*

💡 **Seuls 34 % des femmes et 44 % des hommes** estiment que les loisirs sont **abordables**. (2024 Léger/ICRCP)

→ *Confirme l'urgence de lever les obstacles financiers et de mettre en place des modèles tarifaires fondés sur l'équité.*

💡 **Seuls 58 % des femmes et 64 % des hommes** considèrent que les milieux du sport et des loisirs sont **accueillants pour tous**. (2024 Léger/ICRCP)

→ *Souligne la nécessité d'adopter des pratiques de conception et de formation du personnel qui favorisent le sentiment d'appartenance.*

💡 **62 % des femmes et 57 % des hommes** déclarent que **les autorités municipales devraient faire plus** pour soutenir ces [parcs et loisirs] lieux. (Enquête de l'ICRCP relative à des questions de société, de santé, d'environnement et d'économie)

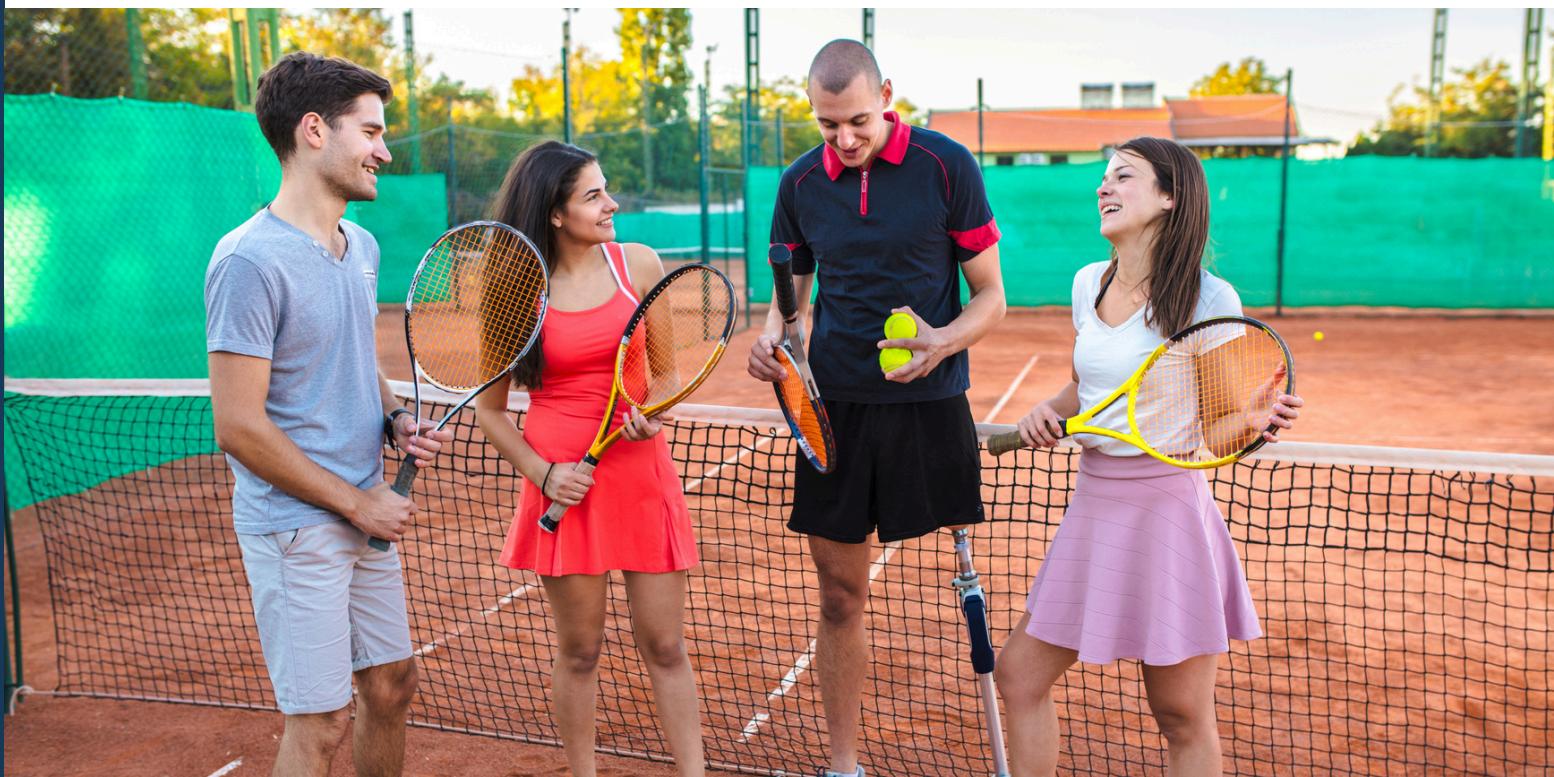
→ *Appuie la mise au point d'outils et de modèles pour favoriser la participation des administrations locales et l'harmonisation des politiques.*

💡 **33 % des personnes racialisées** ont fait état de discrimination dans les espaces publics, y compris les parcs et les lieux de loisirs. (Enquête nationale Environics/GWLIP)

→ *Souligne l'importance d'un aménagement accueillant et de la compétence culturelle dans les milieux de loisirs.*

En intégrant ces constats à l'architecture stratégique du cadre renouvelé, les praticiens et les décideurs disposeront de données probantes, fondées sur la démographie canadienne, pour appuyer leurs actions. Ces données permettent de mieux cibler les priorités, de justifier un investissement public à long terme et de favoriser une collaboration concrète entre les différents secteurs. Les conclusions révèlent un fort intérêt du public pour des services récréatifs plus inclusifs et abordables, confirment la persistance d'obstacles liés aux coûts et au sentiment d'appartenance et mettent en lumière des attentes pressantes envers les municipalités et les provinces pour qu'elles en fassent davantage.

Ces constats rejoignent également les résultats de l'enquête menée lors des consultations, dans laquelle les personnes consultées ont défini les groupes à prioriser dans les cinq à dix prochaines années. Parmi ceux-ci, il faut mentionner particulièrement les aînés — aux prises avec des défis croissants en matière de santé et de mobilité — ainsi que les enfants, dont les premières expériences influencent leur bien-être tout au long de leur vie. Dans l'ensemble, les données démographiques et les résultats de l'enquête soulignent l'importance de disposer d'instruments d'évaluation uniformes et d'un programme commun et d'agir en concertation pour réduire les inégalités et réaliser pleinement le potentiel des loisirs dans leur fonction d'infrastructure essentielle à la vie communautaire.



# 5.0 Intégration de l'analyse documentaire

Une approche d'ensemble, tenant compte de toutes les dimensions du renouvellement du Cadre des loisirs, exigeait de recueillir les points de vue d'une grande diversité de groupes à travers le Canada. Dans cette optique, nous avons analysé et synthétisé deux études documentaires clés. Chaque source a apporté des éclairages essentiels qui viennent valider et enrichir les constats issus des consultations nationales. La synergie entre ces deux sources vient renforcer un argumentaire solide en faveur d'un cadre renouvelé, inclusif et évolutif, en phase avec la réalité des communautés, les nouvelles données probantes et les impératifs politiques.

---

## 1. Analyse rapide pour le Cadre national pour le loisir au Canada (2025)

Cet examen complet de sources en langue anglaise, comprenant des études scientifiques et de la littérature grise publiées depuis 2015, a permis de dégager six thèmes pertinents pour le renouvellement du Cadre :

---

### a. Santé publique et bien-être

La documentation met en évidence le rôle multidimensionnel des loisirs dans la promotion de la santé publique. Au-delà de l'activité physique, la pratique d'activités récréatives contribue à l'amélioration de la santé mentale, renforce le tissu social et soutient le bien-être spirituel et global. Les données disponibles établissent des liens solides entre la participation aux loisirs et les éléments suivants :

- Réduction de la sédentarité, qui demeure une priorité, d'autant plus que plus de 50 % des adultes au Canada ne respectent pas les recommandations en matière d'activité physique, selon le rapport de l'ICRCP et de l'ACPL intitulé « Le prix de l'inactivité : Mesurer l'incidence considérable du sport, de l'activité physique et des loisirs au Canada ».
- Amélioration de la santé mentale grâce aux activités en nature et aux activités sociales.

- Lutte contre l'isolement social, les parcs et les loisirs jouant le rôle de « troisième lieu », soit des espaces neutres et accueillants, situés en dehors du domicile et du travail, où les gens peuvent se rassembler spontanément et cultiver le sentiment d'appartenance à leur milieu.
- Ressourcement spirituel grâce à des expériences contemplatives en lien avec la nature et le territoire.

Ces constats appuient directement les propos recueillis auprès des personnes consultées, qui ont affirmé que les loisirs constituent un service public essentiel et qu'ils doivent être reconnus comme tels. Les loisirs devraient être considérés comme un pilier de la santé publique et, à ce titre, bénéficier d'un financement et d'un soutien appropriés.

---

## b. Équité et responsabilité sociale

Ce thème met en évidence les obstacles à la participation rencontrés par les populations marginalisées, notamment les groupes racialisés, les nouveaux arrivants, les gens vivant dans la pauvreté et les personnes ayant un handicap. La situation actuelle est très différente de celle de 2015. Nombre de ces questions et éléments systémiques n'ont pas été abordés dans la première version du cadre. Parmi les principales recommandations, on retrouve ce qui suit :

- Faire de l'équité un principe fondamental dans l'élaboration des politiques et des programmes.
- Adapter les systèmes pour favoriser pleinement l'inclusion et l'appartenance.
- Mettre à profit les loisirs pour faire progresser la justice sociale, le développement communautaire et la prévention de la criminalité.

Ces thèmes viennent directement renforcer le volet de la consultation portant sur les questions d'équité, d'appartenance et d'accessibilité, tout en en élargissant l'enjeu afin d'englober la responsabilité en matière de politiques publiques.

## **c. Excellence opérationnelle et sécurité**

La documentation recommande la modernisation des installations, une meilleure formation du personnel et la mise à jour des normes de sécurité. Le cadre renouvelé doit tenir compte du vieillissement des infrastructures, de la surcharge de travail et de l'épuisement du personnel.

---

## **d. Résilience et développement durable**

Le changement climatique, les phénomènes météorologiques extrêmes et les situations d'urgence exercent une pression croissante sur le secteur. Le cadre devrait intégrer la résilience devant le changement climatique, les objectifs de développement durable et les infrastructures vertes, ce qui s'inscrit dans l'orientation visant à créer un cadre évolutif et adaptable.

---

## **e. Infrastructure sociale**

Les parcs et les espaces de loisirs sont essentiels pour favoriser l'appartenance, la cohésion et la participation citoyenne, ce qui souligne l'importance de la création de lieux et de l'architecture sociale.

---

## **f. Retombées économiques et touristiques**

Le secteur des loisirs stimule les économies locales, crée des emplois et dynamise le tourisme – particulièrement grâce aux manifestations, aux activités sportives et aux initiatives liées à l'économie verte. Pour maximiser ces retombées, il est essentiel qu'elles soient partagées de façon équitable et ancrées dans la réalité locale.

En résumé, cette analyse documentaire soutient un cadre présentant les caractéristiques suivantes :

- Définition globale de l'importance des loisirs
  - Axé sur l'équité et tenant compte des dynamiques systémiques
  - Capacité d'adaptation au gré des tendances climatiques, démographiques et technologiques
  - Propice à l'autonomisation des collectivités et des intervenants
- 

## **2. Programmes et partenariats autochtones dédiés aux sports et loisirs au Canada (Centre de collaboration nationale de la santé autochtone. 2021)**

Cette analyse met de l'avant les voix et les expériences vécues des Premières Nations, des Inuits et des Métis dans le domaine des loisirs, en identifiant les obstacles, les pratiques exemplaires et les lacunes des politiques qui touchent ces groupes.

---

### **a. La réconciliation par le loisir**

Le rapport présente les loisirs comme un levier important de réconciliation. Il s'inscrit dans la lignée des appels à l'action 87 à 91 de la Commission de vérité et réconciliation, et recommande notamment ce qui suit :

- Un financement stable et adapté aux réalités culturelles pour le sport chez les jeunes autochtones
- Intégration des jeux traditionnels, des pratiques ancrées sur le territoire et des savoirs autochtones
- Gouvernance partagée des loisirs avec les communautés autochtones

Ces idées élargissent l'appel de la consultation à Traiter l'équité, l'appartenance et l'accessibilité en intégrant la réconciliation non seulement dans le langage, mais aussi dans le financement, le leadership et la gestion des terres.

## **b. Santé globale et leadership chez les jeunes**

Les Autochtones considèrent la santé comme un équilibre entre le bien-être physique, mental, émotionnel et spirituel. Les activités récréatives doivent donc être conçues de façon à respecter cette vision du monde, en s'appuyant sur les principes suivants :

- Intégration des enseignements culturels autochtones à la conception des programmes
  - Utilisation des activités récréatives comme levier d'affirmation identitaire et de résilience
  - Soutien aux jeunes dans leur rôle de chefs de file, et non seulement comme participants
- 

## **c. Barrières structurelles et inégalités d'accès**

La documentation met en lumière des questions essentielles, dont celles-ci :

- Les infrastructures inadéquates ou dangereuses dans les réserves et les milieux éloignés
- L'accès limité à des espaces culturellement sûrs
- Les répercussions des traumatismes intergénérationnels et du racisme systémique sur la dotation en personnel et les politiques en matière de loisirs

Afin de réellement tenir compte des réalités autochtones, le cadre doit remettre en question ces structures et les faire évoluer.

---

## **d. Partenariats et leadership**

Le rapport conclut que les organismes dirigés par des Autochtones (par exemple, le Cercle sportif autochtone, ISPARC) jouent un rôle essentiel dans l'écosystème des loisirs au Canada. Il souligne que les partenariats doivent aller au-delà de la consultation et de la participation, pour tendre vers le véritable partage du leadership, la planification concertée des initiatives et l'accès équitable aux ressources.

À la lumière de la documentation, la réconciliation devrait être intégrée de façon concrète au sein des systèmes de loisirs, non pas comme un objectif secondaire, mais comme un élément central dans la conception des programmes.

Les analyses documentaires valident les résultats des consultations et élèvent les attentes à l'égard du cadre renouvelé, en soulignant que les partenariats avec les groupes autochtones doivent dépasser la simple participation symbolique. Ils doivent se fonder sur la confiance, le respect et la souveraineté autochtone, et bénéficier d'investissements à long terme pour évoluer vers un véritable partage du leadership et de la gouvernance. L'analyse documentaire rapide confirme que les loisirs devraient être reconnus comme un facteur multidimensionnel contribuant à la santé, à l'équité, à la résilience collective et à l'économie. Elle met en évidence la nécessité d'élargir la compréhension des loisirs, qui ne se limitent pas à l'activité physique, mais représentent aussi un moyen de soutenir le bien-être mental, la cohésion sociale, le ressourcement spirituel et l'adaptation au changement climatique. Le renouvellement du cadre représente une occasion d'élaborer des stratégies globales, harmonisées avec les systèmes en place et représentant fidèlement la véritable importance du secteur des loisirs et des parcs.

L'examen des programmes et des partenariats autochtones dédiés aux sports et loisirs souligne que la réconciliation ne doit pas être considérée comme un ajout, mais plutôt comme un principe fondamental qui doit guider la conception même des initiatives. L'étude souligne la nécessité d'un financement stable et ancré dans les réalités culturelles, d'un appui aux pratiques traditionnelles et axées sur le territoire, ainsi que de modèles de leadership partagé avec les communautés autochtones. Elle invite le secteur à redéfinir l'accès, l'équité et l'inclusion selon une perspective autochtone, tout en reconnaissant le rôle des loisirs dans la continuité culturelle, le développement du leadership chez les jeunes et la guérison des traumatismes intergénérationnels.

Ensemble, ces études suggèrent que le cadre renouvelé devrait :

- Ne pas être une politique figée, mais plutôt une démarche dynamique et évolutive;
- Faire de l'équité et de la réconciliation des principes centraux, et non des ajouts symboliques;
- Doter les collectivités d'outils fondés sur des données probantes et de méthodes d'évaluation uniformes;
- Encourager des modèles de gouvernance et de planification concertées qui tiennent compte des situations réelles et favorisent une redistribution du pouvoir et des responsabilités.

Si l'on tient compte de ces orientations, le cadre pour le loisir pourra exercer une influence nationale en servant de levier pour une transformation systémique.

Le tableau suivant montre comment les éléments de l'analyse documentaire rapide sont liés aux résultats de la consultation.



Thèmes	Constats de la consultation	Constats de l'analyse documentaire
<b>Faire du cadre un instrument pratique et orienté vers l'action</b>	Les personnes consultées souhaitent disposer d'outils tels que des résumés en langage clair, des modèles, des études de cas et des supports interactifs. Le cadre doit permettre une planification et une prise de décision en temps réel.	Nécessité d'installations intérieures et extérieures accueillantes et accessibles. Principes de conception holistique (conception universelle, conception biophilique). Outils numériques favorisant la convivialité.
<b>Établir des normes d'évaluations nationales communes</b>	Les personnes consultées souhaitent disposer d'indicateurs communs et de tableaux de bord afin de démontrer les retombées dans tout le secteur, de soutenir les activités de promotion et d'orienter les investissements.	Forte harmonisation avec l'évaluation axée sur l'équité et les résultats, ainsi qu'avec les indicateurs communs (par exemple, ICRC, projet « Mesurer l'incidence du sport, de l'activité physique et des loisirs »). Des lacunes subsistent dans les données.
<b>Renforcer la collaboration multisectorielle</b>	Mettre l'accent sur des partenariats structurés avec des secteurs comme la santé, l'éducation, le climat et les services sociaux. Besoin de modèles de collaboration pour la prestation de services et d'ententes sur l'utilisation partagée des installations.	Les loisirs contribuent à rendre les collectivités plus résilientes, notamment par la cocréation d'espaces publics, le travail en partenariat et la collaboration avec d'autres secteurs. Priorité à l'infrastructure sociale, à la gouvernance collective et à l'équité.
<b>Présenter le loisir comme un service public essentiel</b>	Volonté de considérer les loisirs comme une infrastructure essentielle, liée à la santé publique, à la résilience climatique et à l'inclusion. L'idée que « les loisirs sont un droit et non un privilège » a largement trouvé écho.	Les loisirs sont liés à la réduction des coûts des soins de santé, à l'amélioration de la santé publique et à la cohésion sociale. Contribuent à l'atteinte des ODD, en particulier en ce qui concerne la santé et les villes durables.
<b>Traiter des enjeux d'équité, d'appartenance et d'accessibilité</b>	L'équité doit être intégrée dès la conception en tenant compte des questions d'accessibilité financière, de sécurité culturelle, de transport et d'accès pour les personnes en situation de handicap. Il ne s'agit pas d'un élément accessoire.	Des preuves de l'existence de barrières systémiques dans les politiques et les pratiques en matière de loisirs. Appels à l'intégration de l'EDI, à la réconciliation, à la décolonisation, ainsi qu'à la mise en place de modèles politiques et tarifaires favorisant l'accessibilité pour tous.
<b>Concevoir un cadre à l'épreuve du temps</b>	Les personnes consultées souhaitent un cadre dynamique et évolutif, capable de s'adapter aux tendances et aux apports provenant de diverses sources. Priorité au développement de la main-d'œuvre, la réfection d'infrastructures vieillissantes (à l'intérieur comme à l'extérieur), le leadership des jeunes, à la technologie et la préparation au changement climatique.	Le dérèglement climatique, la transformation numérique, l'évolution démographique et l'isolement social exigent tous une planification adaptive. Tendances observées : parcs intelligents, réensauvagement, installations éphémères et cocréation d'espaces.
<b>Questions transversales</b>	Le bien-être mental, l'adaptation au climat, la prescription sociale, le développement de la main-d'œuvre et les pressions sur les infrastructures sont des priorités urgentes qui se retrouvent dans toutes les consultations.	Les retombées des loisirs touchent à la fois la création de liens sociaux, à l'action climatique, à l'équité et à la santé. Les thèmes abordés sont le bien-être mental, la biodiversité, le bien-être spirituel, la main-d'œuvre et le sans-abriisme.

# 6.0 Convergence stratégique

Le secteur des loisirs et des parcs n'agit pas en vase clos. Il constitue un pilier fondamental et contribue de façon essentielle à l'économie du Canada, à la santé publique, à l'équité et au sentiment d'appartenance, à la réconciliation, à la justice sociale, à l'éducation, ainsi qu'aux efforts de lutte contre les changements climatiques et de renforcement de la résilience climatique. Les personnes consultées ont vivement insisté sur l'importance d'harmoniser le cadre renouvelé avec les grandes stratégies nationales et internationales qui reconnaissent les loisirs comme un service public essentiel et un moteur de changement systémique. Le renouvellement du cadre offre l'occasion de promouvoir la cohérence à l'échelle nationale et de renforcer le rôle des loisirs dans l'atteinte de grands objectifs sociaux.

Chacun des documents d'orientation suivants présente à la fois une justification et une feuille de route pour que les loisirs fassent partie intégrante des mesures globales touchant le bien-être social, la santé publique et la protection de l'environnement au Canada.

---

## 1. La politique canadienne du sport

La deuxième version à venir de [la politique canadienne du sport](#) 3.0 met l'accent sur l'accès, l'inclusion, le développement des compétences et la recherche de l'excellence. Bon nombre de ces thèmes se retrouvent dans les besoins exprimés pour le renouvellement du cadre, en particulier l'appel à une coordination des rôles sectoriels, à des systèmes de mesure et à une participation équitable.

Les personnes consultées ont insisté sur l'importance de mieux intégrer les milieux du sport et des loisirs de proximité pour soutenir tout le processus de participation, des premiers pas jusqu'à l'élite. Une collaboration accrue permettrait également aux deux secteurs de mutualiser leurs outils, leurs ressources de formation et l'accès aux installations communautaires. Des solutions telles que la mise en commun des installations, le développement de parcours sportifs accessibles à tous et la collaboration entre différents secteurs sont reconnues comme des moyens essentiels pour offrir des services plus uniformes et efficaces, tout en augmentant l'apport des loisirs et du sport au sein des collectivités.

Les consultations, qui comprenaient un groupe de réflexion composé de responsables de programmes de sport communautaire, ont mis en lumière plusieurs défis, en particulier à l'échelon local. L'un d'entre eux concerne la multiplication des politiques, à tous les paliers de gouvernement, qui ne bénéficient ni de financement ni de mécanismes d'application, ce qui en limite la portée réelle. Par exemple, les Directives canadiennes en matière de mouvement sur 24 heures pour les adultes élaborées par la Société canadienne de physiologie de l'exercice, bien qu'elles soient largement reconnues comme une norme nationale, n'ont pas été accompagnées de mesures de financement ou de politiques coordonnées pour soutenir leur mise en œuvre dans les systèmes de loisirs communautaires, d'éducation ou de santé. Le renouvellement du cadre représente une occasion de corriger ces insuffisances en encourageant une meilleure cohérence des politiques, un engagement concret en matière de ressources et une plus grande responsabilité partagée entre les différents ordres de gouvernement.

La deuxième version à venir de la politique canadienne du sport devrait renforcer les liens entre le sport et les loisirs en mettant l'accent sur l'inclusion, la sécurité et les retombées sociales, en plus de l'excellence. On peut en déduire que le cadre renouvelé sera appelé à encourager la participation à vie et à faire une plus grande place aux loisirs communautaires au sein du milieu sportif dans son ensemble.

---

## **2. Une vision commune pour accroître l'activité physique et réduire la sédentarité au Canada**

La Vision commune pour accroître l'activité physique et réduire la sédentarité au Canada, élaborée conjointement par l'Agence de la santé publique du Canada et les provinces et territoires, mise sur l'engagement de toute la société à promouvoir l'activité physique, notamment en créant des milieux de vie, des politiques et des pratiques qui encouragent le public à faire de l'exercice au quotidien.

La plupart des personnes consultées ne connaissaient pas la Vision commune, et celles qui en avaient entendu parler ne savaient pas comment l'intégrer dans leur travail dans le domaine des loisirs et des parcs. Les personnes qui connaissaient la Vision commune ont constaté que ses cinq priorités stratégiques — leadership et coordination, communication, espaces et lieux, formation et renforcement des capacités, ainsi que prise de décision fondée sur des données probantes — concordaient de près avec le cadre. On a souligné que l'harmonisation du vocabulaire et des indicateurs de ces deux documents favoriserait des partenariats plus solides entre la santé publique et les loisirs, tout en évitant la fragmentation des efforts de planification et d'évaluation.

Le cadre renouvelé met davantage l'accent sur les environnements bâties, le développement de la main-d'œuvre et la coordination des messages publics, conformément à la Vision commune. Le cadre se prête particulièrement bien à rapprocher le secteur des loisirs et celui de la santé publique grâce à l'élaboration conjointe d'indicateurs, à des objectifs communs en matière d'infrastructures et à des efforts de planification intégrée qui mettent l'accent sur l'adoption d'un mode de vie actif et l'équité.

---

### **3. Appels à l'action de la Commission de vérité et de réconciliation du Canada**

La réconciliation avec les peuples autochtones est ressortie des consultations comme un impératif à la fois moral et pratique. Les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, en particulier ceux liés au sport et aux loisirs, soulignent la nécessité d'une collaboration respectueuse, notamment lorsqu'il s'agit de mettre au point des programmes fondés sur la culture. Les personnes consultées souhaitent que le Cadre soutienne la planification dirigée par les Autochtones, le leadership autochtone dans le sport et les loisirs, ainsi que la reconnaissance des pratiques ancrées dans le territoire et des savoirs ancestraux. L'intégration de ces principes dans la trame du cadre permettra non seulement de soutenir la pleine participation des Autochtones, mais aussi de s'engager plus largement à tenir compte de l'équité, du sentiment d'appartenance et de la sécurité culturelle.

Le cadre renouvelé reconnaît que la souveraineté des peuples autochtones, la continuité culturelle et la relation avec le territoire doivent occuper une place centrale dans la façon dont les systèmes de loisirs sont conçus, financés et gérés. Cette approche s'inscrit dans la foulée des appels nationaux à la réconciliation et des engagements internationaux, notamment la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

---

## **4. Stratégie nationale pour le sport, les loisirs, l'activité physique et les pratiques traditionnelles autochtones**

Les personnes consultées ont souligné l'importance de la Stratégie nationale pour le sport, les loisirs, l'activité physique et les pratiques traditionnelles autochtones et recommandent que le cadre renouvelé s'y arrime étroitement. Les personnes consultées ont souligné l'importance de prendre en compte les perspectives, les objectifs et les indicateurs établis par les Autochtones comme des éléments clés du cadre, plutôt que de les reléguer à la périphérie.

Le fait de s'aligner sur cette stratégie émergente – de concert avec des partenariats avec les groupes et organismes autochtones – fera en sorte que le cadre reflète les diverses réalités et forces des Premières Nations, des Métis et des Inuits partout au Canada.

La Stratégie attendue vise à promouvoir des approches de l'activité physique axées sur la sécurisation culturelle, les rapports intergénérationnels, le lien au territoire et une vision globale. Le cadre renouvelé doit tenir compte de ces principes et permettre la conception participative, l'adaptation aux réalités locales ainsi que l'intégration des savoirs autochtones à toutes les étapes de la planification et de la pratique en matière de loisirs.

## 5. Objectifs de développement durable des Nations unies

Les loisirs sont un moteur discret, mais puissant du progrès mondial, comme en témoigne leur alignement sur les objectifs de développement durable des Nations unies. De l'équité en matière de santé et de la durabilité urbaine à la résilience climatique et à l'inclusion sociale, le cadre renouvelé pourrait servir de voie nationale pour faire progresser les engagements du Canada en matière d'objectifs de développement durable.

On peut clairement établir des liens directs et convaincants, avec plusieurs ODD :

- Objectif 3 – Bonne santé et bien-être
- Objectif 10 – Inégalités réduites
- Objectif 11 – Villes et communautés durables
- Objectif 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques

On peut constater, à la lumière de l'analyse communautaire, que les loisirs contribuent directement à ces priorités mondiales, notamment par la promotion de la santé communautaire, la conception inclusive, la protection de l'environnement et le resserrement des liens sociaux. Les parcs publics et les espaces verts contribuent à l'objectif 3 (bonne santé et bien-être) et à l'objectif 11 (villes et communautés durables) en offrant des environnements accessibles et ouverts à tous pour l'activité physique, le repos et les rapports sociaux. Ils contribuent à atténuer la chaleur, à réduire la pollution atmosphérique, à soutenir la biodiversité et à promouvoir la cohésion sociale, en particulier dans les milieux moins bien pourvus.

Dans un contexte où la résilience climatique et la durabilité urbaine deviennent de plus en plus urgentes, le cadre renouvelé devrait reconnaître les parcs comme des lieux publics essentiels, qui contribuent à atténuer la chaleur, à réduire la pollution atmosphérique, à soutenir la biodiversité et à promouvoir la cohésion sociale, particulièrement dans les milieux mal desservis. Cet arrimage fait également des loisirs un moteur clé de l'action internationale du Canada, en renforçant leur rôle dans la promotion du développement durable et le soutien aux groupes marginalisés, lesquels s'appuient sur la planification et des investissements systémiques.

## 6. Le cadre de l'OMS pour les villes amies des aînés

Pour faire en sorte que le cadre s'aligne encore plus étroitement sur les objectifs mondiaux, on devrait veiller à ce que le rôle des loisirs soit clairement intégré aux principes du Cadre des villes amies des aînés de l'OMS, qui définit huit domaines interreliés essentiels à la création de collectivités propices à la santé et à la participation active des personnes aînées. Ces domaines sont directement liés au secteur des loisirs et offrent une perspective permettant au cadre renouvelé de mieux répondre aux besoins de la population vieillissante du Canada.

Voici les huit domaines compris dans la démarche « Villes amies des aînés » de l'OMS :

1. Espaces extérieurs et bâtiments
2. Transport
3. Logement
4. Participation sociale
5. Respect et inclusion sociale
6. Participation citoyenne et emploi
7. Communication et information
8. Soutien communautaire et services de santé

Les loisirs sont particulièrement bien placés pour soutenir nombre de ces domaines, notamment grâce à leur contribution aux espaces extérieurs, à l'accès aux transports, à la participation sociale et citoyenne, à l'inclusion et à la promotion de la santé. Les milieux de loisirs adaptés aux aînés proposent des parcs, des sentiers et des installations accessibles, ainsi que des activités qui favorisent les rapports sociaux, la créativité, les échanges intergénérationnels et le sentiment d'avoir un rôle à jouer.

Les loisirs permettent également aux personnes aînées de préserver leur indépendance et leur autonomie en leur offrant des occasions de s'engager dans des activités porteuses de sens, de faire du bénévolat et de choisir des programmes selon leurs intérêts. L'harmonisation du cadre renouvelé avec le Cadre des villes amies des aînés de l'OMS vient renforcer le rôle du secteur dans la promotion de l'équité, du sentiment d'appartenance, de la santé et de l'inclusion pour toutes les générations, particulièrement dans le contexte du vieillissement de la population canadienne.

## **7. Des parcs pour tous — Un plan d'action pour la communauté des parcs du Canada**

L'orientation du cadre renouvelé est en parfaite cohérence avec les priorités établies dans l'initiative « Des parcs pour tous », réalisée en collaboration entre l'Association canadienne des parcs et loisirs et le Conseil canadien des parcs. Ce plan propose une vision où la santé de la nature et celle des personnes vont de pair, soutenue par quatre grandes orientations stratégiques : la collaboration, le rapprochement, la conservation et le leadership. Ces thèmes se retrouvent tout au long du cadre renouvelé, qui met l'accent sur l'équité, l'impact collectif, l'intégration des peuples autochtones et le développement durable.

Le plan d'action « Des parcs pour tous » souligne l'importance de la collaboration intersectorielle, de l'intégration du leadership et des savoirs autochtones, ainsi que du rôle des espaces de parc dans le soutien du bien-être, de la biodiversité et de la résilience aux changements climatiques. Il préconise l'élaboration conjointe de solutions qui respectent la diversité des liens à la terre, l'élargissement des réseaux de parcs urbains et communautaires, ainsi que l'utilisation des parcs comme leviers de réconciliation et d'innovation.

En affirmant le rôle central des parcs dans la vie collective — non seulement comme lieux de loisirs, mais aussi pour la santé publique, la protection de l'environnement et la vitalité culturelle — l'initiative « Des parcs pour tous » vient renforcer l'appel du cadre renouvelé à une concertation entre toutes les sphères et à une mise en œuvre locale fondée sur des objectifs communs. Ensemble, le plan d'action et le cadre renouvelé définissent une orientation nationale commune afin que les loisirs et les parcs jouent un rôle clé dans la construction d'un avenir équitable et durable.

## 8. Stratégie nationale pour le transport actif 2021-2026

Cette première stratégie nationale de transport actif (TA) est guidée par le cadre ACTIVE/ACTIF, qui permet de s'adapter aux besoins variés et changeants de la population canadienne, tout en donnant la priorité aux éléments clés qui seront essentiels à la réussite de la Stratégie : avantages, coordination, tangibles, investissements, futur. Ces éléments concordent pleinement avec l'essentiel des observations recueillies lors de la première phase de consultations pour le renouvellement du cadre pour le loisir. À l'instar de la stratégie de transport actif, qui mise sur une collaboration concertée avec l'ensemble des gouvernements, les groupes autochtones, les parties prenantes et les spécialistes de partout au pays, le nouveau cadre pour le loisir vise le même objectif à travers le prisme du modèle d'impact collectif. Enfin, les aménagements destinés au transport actif – notamment les pistes cyclables, les sentiers, les trottoirs élargis et les corridors multifonctionnels – sont fréquemment intégrés aux mêmes environnements que les installations de loisirs et les espaces verts.



# 7.0 Approche recommandée pour la phase 2

## Résumé

L'Association canadienne des parcs et loisirs (ACPL), au nom du comité directeur du Cadre, présente l'approche recommandée pour la phase 2 du renouvellement du Cadre pour le loisir au Canada. Il s'agit d'une initiative pilotée par le secteur visant à unifier et à outiller les acteurs, à préparer le secteur pour l'avenir et à produire des retombées durables à l'échelle nationale par des actions concertées et mesurables.

La phase 1 a révélé un constat clair : le secteur des loisirs et des parcs est prêt à prendre le leadership et souhaite ardemment mener un changement collectif et systémique. Plus de 2 500 voix ont exprimé un mandat sans équivoque : la nécessité d'un cadre renouvelé, pratique, inclusif, tourné vers l'avenir et fondé sur des données probantes. Les chefs de file du secteur ont largement appuyé la transition vers un modèle d'impact collectif, reconnaissant son potentiel à répondre aux défis systémiques auxquels font face les collectivités aujourd'hui.

La phase 2 visera à concrétiser cette vision. Il s'agit, notamment, de réaliser une revue exploratoire du modèle d'impact collectif, de concevoir collaborativement un programme commun national (incluant un appel à l'action clair et mobilisateur), de créer une communauté de pratique bilingue, appuyée par une plateforme centrale de ressources, ainsi que de lancer un ensemble national d'outils de mesure standardisés. L'ACPL agissant à titre d'organisme pivot, la phase 2 mettra également l'accent sur l'établissement de partenariats fondés sur la confiance, le renforcement des capacités régionales et une mobilisation inclusive.

Deux activités phares structureront cette démarche : la première, en novembre 2025, visera à lancer la mobilisation, à favoriser le consensus et à mettre au point le programme commun; la seconde, à l'automne 2026, sera consacrée au lancement et à l'adoption officielle du cadre renouvelé et de l'approche d'impact collectif.

Ces chiffres sont préliminaires et sont susceptibles d'être modifiés à mesure que les membres potentiels du collectif préciseront les ressources qu'ils pourraient apporter. Les discussions initiales avec les partenaires sont encourageantes et confirment que le secteur est prêt à aller de l'avant.

Le moment est venu d'agir. Il ne s'agit pas seulement d'une mise à jour de la politique, mais d'une invitation à tous les acteurs du secteur à contribuer à un Canada où toutes les collectivités s'épanouissent grâce aux loisirs et aux parcs.

---

## 7.1 Historique et contexte

Depuis son lancement en 2015, le Cadre pour les loisirs au Canada a servi de guide fondamental pour les politiques, les investissements et les pratiques dans tout le pays. Une mise à jour en 2024 a confirmé sa valeur, sans toutefois permettre la transformation nécessaire pour relever les défis actuels. Au cours des consultations menées dans le cadre de la phase 1, les leaders du secteur, les intervenants de première ligne, les chercheurs et les partenaires intersectoriels ont souligné l'importance d'aller au-delà des principes directeurs afin de mettre en place les structures de soutien, les outils et les relations nécessaires pour obtenir des résultats concrets.

---

## 7.2 Principaux constats de la phase 1

### **Le cadre doit être pratique et accessible, et pas seulement visionnaire.**

Bien que les personnes consultées aient reconnu la valeur des objectifs ambitieux du cadre initial, elles ont exprimé de façon constante le besoin de mesures plus concrètes. Elles ont réclamé des outils, des modèles et des approches applicables au quotidien, peu importe la taille ou les ressources de leur collectivité. Les gens veulent utiliser le cadre, pas seulement le lire. Il doit servir de guide fonctionnel pour la prise de décision, la conception de programmes et la communication sectorielle, permettant de passer de l'idée à l'action.

**On observe un fort désir d'harmonisation à l'échelle du système, tant entre les différents paliers de gouvernement qu'avec des secteurs autres que celui des loisirs et des parcs.**

Les personnes consultées ont évoqué le travail en vase clos — au sein des régions et entre elles — et de la nécessité d'une plus grande cohérence en matière de financement, d'orientation politique et de planification stratégique. Ils ont souligné la possibilité d'aligner le cadre renouvelé sur d'autres domaines essentiels, tels que la santé publique, l'adaptation au climat, le logement, l'éducation et la préparation aux situations d'urgence. Le fait d'avoir une vision et un langage communs entre les différents systèmes permettrait d'éviter les chevauchements, de maximiser les retombées et de reconnaître pleinement le rôle essentiel des loisirs et des parcs dans la résolution des grands défis auxquels le Canada fait face.

**L'équité et la sensibilité culturelle doivent être intégrées à toutes les étapes.**

L'équité ne peut être un élément accessoire. Elle doit façonner l'ensemble du Cadre, de la gouvernance à l'évaluation. Il faut aborder explicitement les obstacles systémiques vécus par les peuples autochtones, les groupes racialisés, les personnes en situation de handicap, les nouveaux arrivants, les jeunes et les populations rurales ou éloignées. Un cadre réellement adapté aux réalités culturelles valorise la diversité des perspectives, tient compte des séquelles du colonialisme et offre aux collectivités la possibilité de tracer elles-mêmes leur chemin vers le bien-être et l'inclusion.

**Le secteur est prêt à adopter le modèle d'impact collectif pour opérer une transformation.**

Les consultations ont révélé une volonté commune d'approfondir la collaboration, de renforcer la coordination et d'assurer une véritable appropriation commune des résultats sectoriels. Le modèle d'impact collectif est considéré comme audacieux, mais réaliste. Il reflète la complexité du travail du secteur et fournit une structure permettant d'exploiter sa force collective. Les personnes consultées considéraient le passage à l'approche d'impact collectif non pas comme une directive imposée d'en haut, mais comme une évolution naturelle découlant de la maturité croissante du secteur, de ses ambitions et de sa volonté ferme de transformer en profondeur le système.

Elles ont aussi insisté sur le fait que les relations sont essentielles à la réussite de l'entreprise. À chaque étape, ce seront la confiance, la création collective et la collaboration soutenue qui insuffleront l'élan nécessaire, qu'il s'agisse de créer des outils de mesure communs ou de mettre en place des actions qui se renforcent mutuellement.

Le nouveau cadre doit refléter ces réalités et s'appuyer sur cinq principes directeurs :

## **1. Simplicité et accessibilité**

Le cadre doit être facile à comprendre, à parcourir et à appliquer, quels que soient le rôle, les antécédents ou la situation géographique de l'utilisateur. Il devrait utiliser un langage clair et inclusif et éviter le jargon, tout en offrant des outils et des ressources pratiques qui permettent d'agir dans l'ensemble du secteur. La simplicité n'est pas synonyme de manque de profondeur, mais plutôt de clarté d'intention et de facilité d'engagement. L'accessibilité suppose également une offre bilingue ainsi que des formats adaptés à la diversité des styles et des capacités d'apprentissage.

---

## **2. Données probantes et résultats mesurables**

Chaque élément du cadre doit être fondé sur des données, des recherches et des expériences vécues. La mise au point d'indicateurs clairs permettra de mesurer tant les démarches que les retombées, tout en assurant la reddition de comptes et l'apprentissage continu. L'évaluation devrait être réalisée à tous les échelons administratifs, en intégrant à la fois des indicateurs quantitatifs et des récits qualitatifs. Il ne s'agit pas uniquement de rendre compte des retombées, mais aussi de guider les démarches et de mettre en lumière l'apport du secteur aux grands objectifs de société.

---

## **3. Inclusivité et adaptation à la culture**

Le Cadre doit refléter de manière délibérée la diversité des réalités de la population canadienne. Cela implique de tenir compte des besoins, des perspectives et des forces des peuples autochtones, des groupes racialisés, des nouveaux arrivants, des personnes 2SLGBTQI+, des personnes en situation de handicap, ainsi que d'autres communautés historiquement exclues du secteur des loisirs et des parcs. L'inclusion doit aller au-delà de la représentation pour intégrer l'équité et la sensibilité culturelle dans la conception, la gouvernance et la mise en œuvre. Le Cadre devrait constituer un levier pour valoriser la pluralité des voix et faire progresser la réconciliation, l'inclusion et la justice.

## **4. Orientation systémique intersectorielle**

Le cadre doit favoriser l'harmonisation intersectorielle, la clarté des rôles et la planification concertée entre des domaines tels que la santé, l'éducation, le logement, l'adaptation aux changements climatiques, la gestion des urgences et les infrastructures. Il devrait aussi encourager l'utilisation d'un langage commun, la mise en œuvre d'actions complémentaires et la cohérence des politiques. L'adoption d'une approche systémique contribuera à réduire la fragmentation, à permettre des investissements coordonnés et à maximiser la valeur du secteur dans l'ensemble de ses mandats. Le cadre doit également tenir compte de la complexité des structures de gouvernance au Canada et s'adapter aux différences régionales et aux particularités propres à chaque administration.

---

## **5. Perspectives tournées vers l'avenir**

Le cadre doit permettre au secteur de prévoir et de s'adapter aux nouveaux besoins. Il s'agit notamment de se préparer au changement climatique, d'adopter l'innovation numérique, de répondre aux changements démographiques et de soutenir le développement de la prochaine génération de responsables des loisirs. Être tourné vers l'avenir, c'est faire preuve d'adaptabilité et d'anticipation. Le cadre doit pouvoir évoluer au rythme des changements rapides de notre société, plutôt que de demeurer figé dans le temps. Il importe aussi qu'il soutienne une réflexion à long terme, afin que les choix faits aujourd'hui demeurent pertinents et solides dans l'avenir.

## 7.4 Objectifs de la phase 2

La phase 2 consiste à passer de la réflexion à l'action, en mettant en place une structure collective qui permettra au secteur de travailler de façon coordonnée et mesurable, selon les compétences et les mandats. Les objectifs énoncés ci-après ne sont pas successifs, puisque de nombreuses activités se dérouleront simultanément et s'enrichiront mutuellement tout au long de la démarche.

---

### 1. Poursuite des consultations

Il faut approfondir et élargir la consultation auprès des groupes clés qui étaient sous-représentés dans la phase 1, notamment les groupes autochtones, les francophones, les nouveaux arrivants racialisés, les jeunes et le secteur des arts et de la culture. Il s'agit également d'intensifier le travail auprès des établissements d'enseignement, des organismes populaires et des milieux ruraux et éloignés. L'on procédera notamment à une analyse documentaire en français et l'on intégrera des données provenant d'activités récentes, dont le Symposium canadien sur les espaces verts pour tous. Ces consultations sont essentielles pour instaurer la confiance, valider les nouveaux éléments de conception et veiller à ce que le nouveau cadre reflète les diverses réalités du Canada.

---

### 2. Revue exploratoire du modèle d'impact collectif (IC)

Une revue exploratoire détaillée aiderait à s'assurer que le modèle est bien adapté au secteur des loisirs et des parcs, l'on entreprendra. Il s'agirait d'étudier comment le modèle d'impact collectif a été appliqué dans d'autres secteurs, de cerner les facteurs de réussite et les écueils, d'évaluer l'état de préparation actuel du système et de définir les rôles, les compétences et les conditions nécessaires à la mise en œuvre efficace de ce modèle. Ce travail nous aiderait aussi à déterminer qui devrait faire partie du collectif et d'identifier les lacunes à combler, qu'il s'agisse de leadership, de données, de financement ou de participation sociale.

### 3. Conception d'un programme commun

Ce programme commun préciserait la vision, les valeurs et les objectifs à poursuivre dans le secteur. Il présenterait les résultats que nous souhaitons atteindre ensemble — comme l'amélioration de la santé mentale, le renforcement de l'équité ou l'augmentation de la résilience face aux changements climatiques — et lancerait un appel clair et mobilisateur à l'ensemble des acteurs du système. Chacun aura sa part à faire : tous les ordres de gouvernement, les chercheurs, les fournisseurs de services et les collectivités elles-mêmes seront mis à contribution. L'élaboration collective du programme commun reposera sur une démarche très participative, propice à la concertation, à l'adhésion et à la cohésion.

**Plus de 70 % des personnes consultées lors de l'enquête ont soutenu l'intégration des arts et de la culture dans le cadre**, ce qui renforce le rôle plus large que jouent les loisirs dans la promotion de l'expression, de l'identité et du lien social au sein des collectivités.

---

### 4. Mise au point d'indicateurs et d'outils de mesure communs

La mise en place une série d'outils de mesure communs permettant de relier les actions locales aux résultats nationaux aiderait à promouvoir la transparence et l'apprentissage. Parmi ces outils figureraient des indicateurs uniformes, un tableau de bord national, des modèles d'évaluation et un volet consacré à la valorisation des expériences vécues. Faciles d'utilisation et adaptables à grande échelle, ils permettraient aux organismes, peu importe leur taille, d'apporter leurs données et leurs observations, tout en apprenant des autres. Ils seraient également harmonisés avec des cadres de politiques publiques connexes afin de favoriser la cohérence et d'éviter les chevauchements.

Plus de 80 % des personnes sondées ont manifesté un vif intérêt pour la création d'un forum commun permettant l'échange d'outils et de politiques, ce qui vient renforcer l'importance de concevoir des outils de mesure non seulement normalisés, mais aussi accessibles au moyen d'une plateforme centralisée et collaborative.

.

## **5. Conception et lancement d'une communauté de pratique (CdP)**

La communauté de pratique deviendrait le socle social permettant aux membres de collaborer et d'apprendre les uns des autres, tout en stimulant l'innovation. Elle comprendrait une plateforme numérique bilingue regroupant des ressources triées sur le volet, des formations, des récits de réussite et des sous-groupes thématiques pour soutenir les visées du programme commun. Un centre de ressources faciliterait la navigation et la concertation intersectorielle, tandis que des partenariats avec des organismes, tels que l'Institut canadien de la recherche sur la condition physique et le mode de vie, le Conseil canadien des parcs et Alliance de vie active pour les Canadiens et Canadiennes ayant un handicap permettraient d'élargir la portée et l'influence de la communauté de pratique.

---

## **6. Officialisation des partenariats multisectoriels**

Pour maximiser les retombées positives des loisirs et des parcs, il est essentiel de renforcer les liens avec les secteurs connexes, notamment la santé publique, le logement, l'éducation, ainsi qu'avec les acteurs de la résilience climatique et de la gestion des urgences. La deuxième phase visera à officialiser ces partenariats au moyen de protocoles d'entente, de séances de planification collaborative et d'initiatives conjointes. Grâce à ces partenariats, les loisirs et les parcs s'affirmeront davantage comme des piliers essentiels de tout l'édifice collectif, en contribuant à la réalisation des objectifs globaux des politiques publiques.

---

## **7. Mise en place de la gouvernance et de la structure de soutien centrale**

L'ACPL serait bien placée pour continuer à jouer le rôle d'organisation nationale de base, en coordonnant et en soutenant la mise en œuvre du cadre dans l'ensemble du pays. La phase 2 s'attacherait à consolider ce rôle en définissant les structures de gouvernance, en confirmant les rôles du personnel (y compris au moins un ETP consacré à cette initiative) et en identifiant les responsables régionaux ou les pôles de soutien. Les fonctions de soutien structurant comprendraient également la mise en commun des connaissances, la préparation aux situations de crise, la représentation et les communications stratégiques. De tels appuis sont indispensables pour maintenir l'élan, faciliter la cohésion et faire en sorte que le cadre renouvelé reste dynamique, inclusif et centré sur des résultats concrets.

## 8.0 Le modèle d'impact collectif

Le modèle d'impact collectif offre une approche éprouvée pour relever des défis sociaux complexes. Ses cinq piliers – un plan d'action et un système d'évaluation communs, des activités se renforçant mutuellement, une communication constante et une structure de soutien centrale (voir figure 1) – correspondent directement aux besoins et aux perspectives exprimés lors de la première phase.



**Figure 9 : Les cinq piliers du modèle d'impact collectif (Eastside Pathways)**

Les personnes consultées considéraient le modèle non pas comme une théorie abstraite, mais comme un guide pratique pour l'action. La capacité de l'ACPL à se positionner comme structure de soutien centrale, soutenue par des initiatives comme le collectif sur les politiques et la recherche, le projet « Mesure de l'incidence du sport, de l'activité physique et du loisir » et la base de données sur les infrastructures, place l'Association en position de chef de file et assure le rayonnement du secteur.

Le modèle vient aussi confirmer une observation clé du conseil d'administration de l'ACPL, réuni récemment à Saskatoon : les relations forment la véritable infrastructure. Qu'il s'agisse de la mise en commun des données, de l'harmonisation des politiques, de la représentation ou de l'évaluation, la réussite reposera sur la confiance, le dialogue et la collaboration durable. Ces principes sont présents dans chaque élément de l'approche recommandée.

---

## **8.1 Gouvernance et fonctions de soutien**

En tant que structure de soutien nationale, l'ACPL assurerait la coordination, la communication et l'amélioration constante, ce qui comprendrait les responsabilités suivantes :

- Convocation et animation de réunions clés et d'ateliers de conception collaborative
- Leadership en matière de mesure et d'évaluation en partenariat avec l'Institut canadien de recherche sur la condition physique et le mode de vie et dans le cadre du projet « Mesure de l'incidence du sport, de l'activité physique et du loisir »
- Travaux d'élaboration et d'analyse confiés au nouveau collaboratif sur les politiques et la recherche
- Communauté de pratique et coordination du centre de ressources
- Préparation aux crises et leadership en matière d'intervention d'urgence, conformément à la proposition de l'ACPL au gouvernement fédéral
- Activités de représentation et de sensibilisation auprès d'autres secteurs et instances gouvernementales, fondées sur des données probantes et l'expertise sectorielle

Ce modèle tire sa force de l'alliance de l'ACPL avec ses membres, soit les 13 associations provinciales et territoriales de loisirs et de parcs, ainsi que d'un réseau en expansion de partenaires, de parties prenantes et d'intervenants sur le terrain, permettant ainsi de conjuguer rayonnement national et ancrage local. Grâce à ce réseau, l'ACPL est présente dans plus de 95 % des collectivités d'un océan à l'autre.

Les perspectives stratégiques de l'ACPL (2025-2028) [DM1] consolident ce travail dans trois principaux domaines :

- 1.Collaboration et leadership
- 2.Soutien et développement
- 3.Sensibilisation, représentation et politique publique

L'alliance de l'ACPL et ces trois champs d'action sous-tendront l'ensemble des opérations de la structure de soutien.



## 9.0 Conclusion — Un secteur prêt à passer à l'action

Au Canada, le secteur du loisir et des parcs est bien positionné pour prendre les devants dans le développement des infrastructures sociales de demain, en soutenant les grandes priorités nationales en matière de santé, de logement, de résilience climatique, d'inclusion et de réconciliation. D'un bout à l'autre du Canada, les collectivités demandent des approches pratiques axées sur les gens, pour améliorer le bien-être, tisser des liens et assurer une résilience durable. Le cadre renouvelé, élaboré et soutenu selon une approche d'impact collectif, propose une voie d'avenir crédible portée par le secteur lui-même.

Lorsqu'elle sera pleinement mise en œuvre, cette approche permettra au secteur d'agir concrètement dans les axes suivants :

- **Encourager la santé globale** en mettant en place des espaces et des programmes accessibles et ouverts à l'ensemble de la population
- **Soutenir l'intégration et le sentiment d'appartenance des personnes nouvellement arrivées** en favorisant leur participation et en cultivant chez elles un esprit de solidarité avec toute la collectivité
- **Favoriser le développement de collectivités complètes** où le loisir et les parcs font partie intégrante du logement, de la mobilité et de la planification urbaine
- **Renforcer l'adaptation aux changements climatiques et la capacité d'intervention en cas d'urgence** en misant sur les infrastructures et les réseaux locaux
- **Créer un Canada plus fort, plus solidaire et plus résilient** en ralliant des initiatives variées autour d'un programme commun
- **Corriger les insuffisances en matière d'infrastructures de loisir et de parcs, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur**

Même si cette approche proposée offre un excellent point de départ, nous savons que certains aspects importants, comme la nature des partenariats, la portée du projet et l'intensité des efforts exigés, se préciseront à mesure que nous entrerons dans la phase 2. Certains éléments demeurent incertains, et c'est notre aptitude à nous adapter qui sera le facteur décisif. Nous nous réjouissons à l'idée de travailler en étroite collaboration avec SPARC, notre partenaire de confiance, au cours de cette prochaine étape – afin de concevoir ensemble des solutions, de mettre en commun nos apprentissages et de veiller à ce que nos actions s'arriment aux grandes priorités du secteur public.

Les retombées de cet investissement sont majeures : grâce à une direction affirmée, un leadership collaboratif et un soutien constant, le secteur est prêt à transformer une vision commune en retombées concrètes et mesurables.

Il était temps de passer à l'action. Allons de l'avant, ensemble.



# Annexes

## A. Comité directeur du cadre

Ce travail n'aurait pas été possible sans le dévouement, la perspicacité et la générosité du comité directeur du cadre. En tant que partenaires de réflexion, ambassadeurs et alliés critiques, les membres du comité ont accompagné chaque étape de ce parcours de renouvellement, de la conception des consultations à l'interprétation des résultats, jusqu'à la définition des prochaines étapes. Par leur leadership, ils ont permis d'ancrer ce travail dans les réalités du secteur et de le rendre fidèle aux aspirations des collectivités à travers le Canada.

Christine Cameron, Institut canadien de la recherche sur la condition physique et le mode de vie

Howie Dayton, (anciennement) ville de Toronto (président de l'ACPL)

Marièle Depeuter, Gouvernement du Nunavut / PARC (coprésidente)

Chris Gallant, Loisirs N.-B.

Debra Gassewitz, Centre de documentation pour le sport (SIRC)

Troy Glover, Université de Waterloo Robert Hanna, Gouvernement de la Saskatchewan

Cheryl Henhawk, Six Nations de la rivière Grand

Marc-André Lavigne, Université du Québec à Trois-Rivières

Tara Leech, Agence de santé publique du Canada (ASPC)

Erica McDonald, Ville de Vancouver

Graham Mounsey, Recreation Nova Scotia

Doug Nutting, président, Alliance canadienne pour l'intégration en activité physique des personnes en situation de handicap (ALACD)

Mariane Parent, Recreation Acces Participation (RAP)

Aaron Robinson, Recreation and Parks Association of Nunavut (RPAN)

Benjamin Robinson, Ministère de l'Éducation du Québec (observateur)

Martin Sampson, Association canadienne des parcs et loisirs (ACPL) | coprésident

Joanne Schroeder, Vancouver Island University (VIU)

Caroline Sparks, Recreation North / Recreation & Parks Association of the Yukon (RPAY)

Marie-Christine Thibault, Ministère de l'Éducation du Québec (observatrice)

# B. Résumé du cadre de 2015

## Partie II

### Cadre stratégique pour le loisir au Canada Structure du Cadre stratégique

#### Vision

Tout le monde se livre à des expériences de loisir constructives et accessibles qui favorisent:

Le bien-être individuel | Le développement de nos environnements naturels et bâties | Le bien-être communautaire

#### Valeurs

Bien public | Intégration et équité | Viabilité | Participation pendant toute la vie

#### Principes de fonctionnement

Travail axé sur les résultats | Qualité et pertinence | Données objectives | Partenariats | Innovation

#### Buts



#### Priorités

- Participation toute la vie durant  
- « Savoir-faire physique »  
- Jeu  
- Lutte contre les comportements sédentaires

Équité de la participation pour tous, quels que soient la catégorie économique, l'âge, la culture, la race, le sexe, les capacités, l'orientation sexuelle, l'emplacement géographique

- Espaces et endroits naturels  
- Réseau complet de parcs  
- Sensibilisation et éducation du grand public  
- Impact écologique minimum

- Espaces et endroits existants et essentiels  
- Utiliser les structures et les espaces existants à des fins multiples  
- Renouvellement des infrastructures  
- Modes de transport actif  
- Partenariats dans l'environnement social  
- Outils d'analyse  
- Initiatives compatibles en développement communautaire  
- Éducation sur les loisirs

- Système de collaboration  
- Orientation professionnelle  
- Enseignement supérieur  
- Développement des capacités d'accueil  
- Leadership communautaire  
- Bénévolat  
- Développement des connaissances

## C. Plan et outils de consultation

### Plan de consultation

[Une version longue - Englais](#)

[Une version courte- Englais](#)

[Une version longue - Francais](#)

[Une version courte - Francais](#)

### Exemple de guide de discussion pour les groupes de réflexion

#### Plan de consultation en français

- **Consultation en français auprès d'organismes clés :** L'ACPL a organisé une séance de consultation en français en partenariat avec l'Association québécoise du loisir municipal (AQLP), à laquelle ont participé d'importants organismes du secteur des parcs et loisirs du Québec.
- **Diffusion des résultats de la consultation :** Les résultats de la consultation au Québec ont été compilés et communiqués aux participants afin d'assurer la transparence, de favoriser le dialogue et de valider les idées recueillies lors de cette séance.
- **Promotion de l'enquête en ligne :** L'enquête sur le renouvellement du cadre a fait l'objet d'une large promotion au moyen des bulletins d'information et des plateformes de médias sociaux de l'ACPL, avec des messages adaptés pour assurer une large participation des groupes francophones.
- **Représentation au RDV du loisir rural :** L'ACPL a profité de la conférence RDV du loisir rural pour faire le point sur le renouvellement du Cadre et présenter les principaux constats, dans le but d'assurer une plus grande participation des milieux ruraux et francophones et de mieux faire connaître l'initiative à l'échelle régionale.

# D. Personnes-ressources

NOM ET RÔLE	AFFILIATION / OBJET DE L'ENTRETIEN
Steve Allan (directeur général)	Alberta Recreation and Parks Association <ul style="list-style-type: none"> <li>Perspectives relatives au modèle d'impact collectif</li> </ul>
Shauna Bookal (Présidente-directrice générale)	Inclusion dans le réseau sportif canadien <ul style="list-style-type: none"> <li>Équité raciale dans le sport et les loisirs</li> </ul>
Todd Brown, Anand Desai, Steve Langlois (consultants)	Monteith Brown Planning Consultants <ul style="list-style-type: none"> <li>Tendances en matière de loisirs</li> </ul>
Mary Chow (architecte)	Ville de Burnaby <ul style="list-style-type: none"> <li>Tendances en matière d'espaces et de lieux de loisirs</li> </ul>
Howie Dayton (anciennement directeur des loisirs communautaires, division des parcs, forêts et loisirs)	Ville de Toronto <ul style="list-style-type: none"> <li>Besoins des grandes municipalités</li> </ul>
Bryan Heale (responsable de l'impact social) et Marika Warner (directrice de la recherche et de l'évaluation)	Maple Leaf Sports and Entertainment <ul style="list-style-type: none"> <li>Point de vue des jeunes, priorités sectorielles, études disponibles, perspectives relatives au modèle d'impact collectif</li> </ul>
Beth Devine (directrice générale)	Philadelphia Youth Sports Collaborative <ul style="list-style-type: none"> <li>Impact collectif dans un contexte sportif ou récréatif</li> </ul>
Jackie Oncescu (professeure associée)	Faculté de kinésiologie, Université du Nouveau-Brunswick <ul style="list-style-type: none"> <li>Approche de conception commune</li> <li>Partenariats intersectoriels avec le secteur des loisirs comme chef de file</li> </ul>
Mike Roma (consultant, partenaire)	RC Strategies <ul style="list-style-type: none"> <li>Tendances en matière de plans directeurs de loisirs municipaux, de construction d'installations, de programmes et d'activités</li> </ul>
Lisa Tink (chercheuse et consultante)	Université de l'Alberta <ul style="list-style-type: none"> <li>Racines coloniales des loisirs et nécessité de modifier le cadre en conséquence</li> </ul>

## D. Personnes-ressources

NOM ET RÔLE	AFFILIATION / OBJET DE L'ENTRETIEN
Carrie Wagner Miller (vice-présidente chargée de la mission et des adhésions)	Clubs garçons et filles du Canada
Kathie Lomas McGee	YMCA Canada
Alison Cristal	Centre communautaire juif (Vancouver)
Brett Martin (directeur général)	Catholic Youth Organizations (Ontario)
Waneek Horn-Miller	Activiste mohawk et athlète olympique

## E. Analyse documentaire

### Analyse documentaire rapide sur le cadre national pour le loisir

- Citation : Glover, T. et Costas-Bradstreet, C. (2024). Rapid Literature Review to Inform the Renewal of the Framework for Recreation in Canada. Commandé par l'Association canadienne des parcs et loisirs (ACPL).

### Programmes et partenariats autochtones dédiés aux sports et loisirs au Canada : Analyse de la documentation et du contexte

- Citation : Centre de collaboration nationale pour la santé autochtone (CCNSA). (2022). Promising Practices for Indigenous Youth in Sport and Recreation Programs. Prince George, C.-B. : Université de la Nord Colombie-Britannique.

## F. Tableaux de données populationnelles de l'ICRCP

Les fichiers pour lesquels des hyperliens ont été fournis sont accessibles au public par l'intermédiaire du CFLRI. Ceux qui n'ont pas d'hyperliens n'ont pas encore été publiés.

1. [Les perceptions de la population canadienne relativement aux investissements dans le sport.](#) (page 17)
2. [Investissements gouvernementaux dans les infrastructures](#) (page 16)
3. [Municipalités disposant d'un plan officiel pour les parcs et les loisirs](#) (page 42)
4. Perception que le sport, l'activité physique et les loisirs sont accueillants et ouverts à tous
5. Perception que le sport, l'activité physique et les loisirs sont abordables
6. Perception que le sport, l'activité physique et les loisirs sont accessibles
7. [Satisfaction quant à l'accessibilité des parcs, des espaces verts, des milieux naturels ou des cours d'eau](#) (page 43-44)
8. [Satisfaction quant à l'accessibilité des sentiers, des pistes cyclables et des voies pédestres](#) (page 43-44)
9. [Satisfaction quant à l'accessibilité des installations sportives et récréatives couvertes](#) (page 47)
10. [Satisfaction quant à l'accessibilité des installations sportives et récréatives de plein air](#) (page 47)
11. [Utilisation des parcs, des espaces verts, des milieux naturels ou des cours d'eau](#) (page 43-44)
12. [Utilisation des sentiers, des pistes cyclables ou des voies pédestres](#) (page 43-44)
13. [Utilisation des installations sportives et récréatives intérieures](#) (page 47)
14. [Utilisation des installations sportives et récréatives extérieures](#) (page 47)

# G. Tableaux de correspondance et références stratégiques

## Données populationnelles

- Données populationnelles nationales de l'ICRCP
- Guelph Wellington Local Immigration Partnership (GWLIP)

## Documents de référence stratégiques

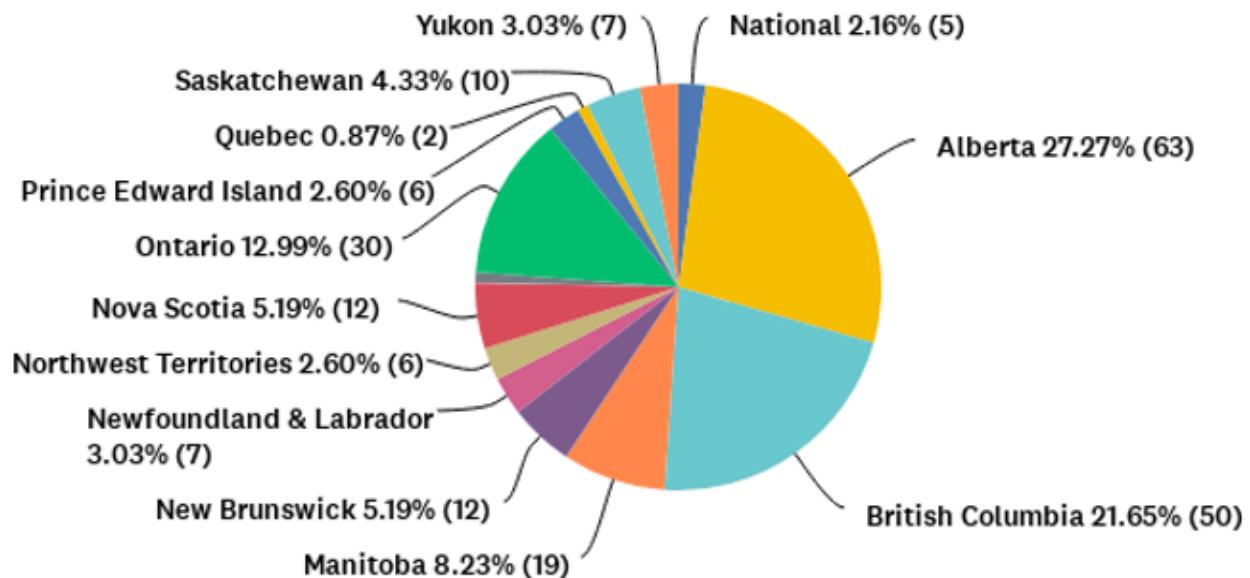
- [La politique canadienne du sport](#)
- [Une vision commune pour augmenter l'activité physique et réduire la sédentarité au Canada : Soyons actifs](#)
- [Les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation](#)
- La stratégie nationale pour le sport, les loisirs, l'activité physique et les pratiques traditionnelles autochtones (en cours d'élaboration)
- [Objectifs de développement durable des Nations Unies](#)
- [Des parcs pour tous – Un plan d'action pour la communauté des parcs du Canada](#)
- [Stratégie nationale pour le transport actif 2021-2026](#)

## H. Nombre de personnes consultées, par méthode et par région

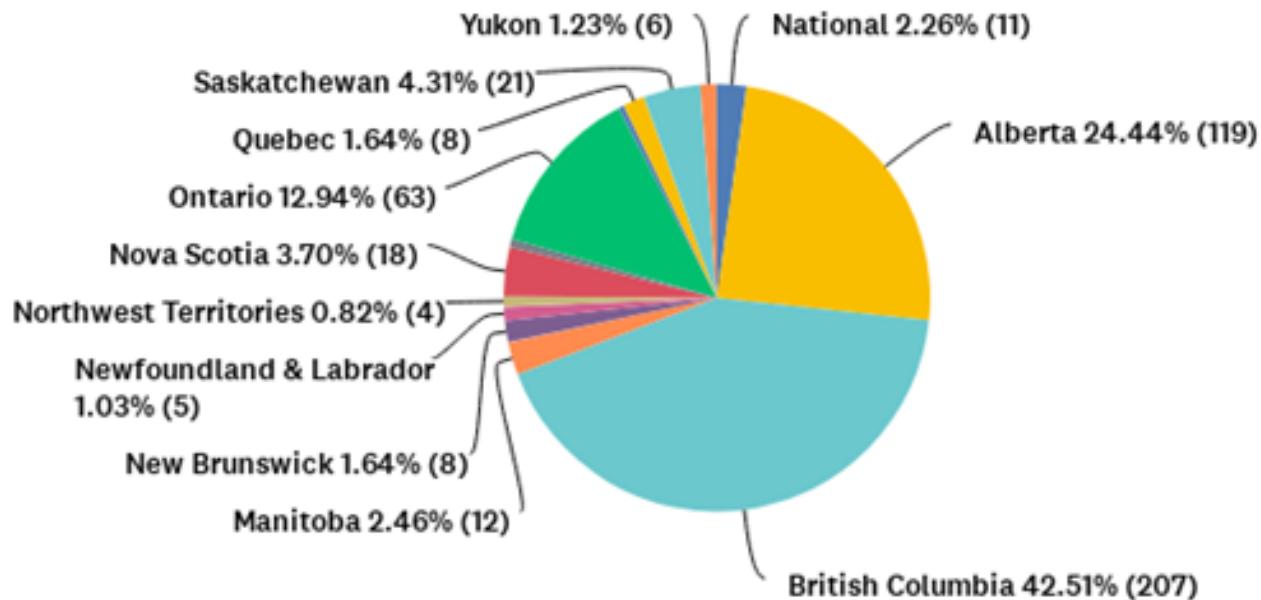
MÉTHODE DE CONSULTATION	SUJET ou RÉGION	NOMBRE de PARTICIPANTS	NOTES
Questionnaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>à travers le Canada</li> <li>Adapté aux domaines connexes (par exemple, santé publique, action climatique)</li> </ul>	747	En anglais court: 487 En anglais long: 231 En français courte: 20 En français long: 9
Consultations en personne (conférences et petits groupes)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Î.-P.-É — Recreation PEI — ouverte</li> <li>Québec — ouverte parrainée par l'AQLP/RAP</li> <li>Manitoba — réunion de Rec MB</li> <li>Yukon — Rassemblement de l'association des loisirs</li> <li>C.-B. — Fondation pour les loisirs</li> <li>Sommet des dirigeants du BCPRA</li> <li>Loisirs ruraux (Université de l'île Victoria[oria] or "Université de l'île de Vancouver."</li> <li>Nouvelle-Écosse (journée de l'ACPL)</li> <li>Québec — RDV du loisir rural</li> <li>Sommet des dirigeants de l'ARPAREc NB AGM</li> <li>Symposium canadien sur les parcs (Saskatoon)</li> <li>Î.-P.-É. (Charlottetown) — consultation générale</li> <li>Étudiants en loisirs de l'Université de Waterloo</li> </ul>	925	
Entretiens avec des personnes-ressources (n = 18)		18	Annexe D
Groupes de discussion (n = 15)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Saskatchewan — ouvert</li> <li>Saskatchewan — Conseil d'administration de la SPRA</li> <li>Ontario — Conseil d'administration de PRO</li> <li>Groupe de 2015</li> <li>Point de vue des personnes âgées</li> <li>Point de vue des personnes ayant un handicap</li> <li>Grandes municipalités</li> <li>Conseil d'administration de l'ACPL</li> <li>Comité directeur du cadre</li> <li>Responsables gouvernementaux</li> <li>Sport de proximité</li> <li>Parcs</li> <li>Territoires</li> <li>Arts et culture</li> <li>N.-B. et T. -N. -L.</li> </ul>	160	<ul style="list-style-type: none"> <li>Y compris des représentants de PARC/SPARC/ASPC</li> <li>Arts et culture aucune inscription</li> </ul>

# I. Répartition provinciale et territoriale des répondants en fonction des différents types d'enquête

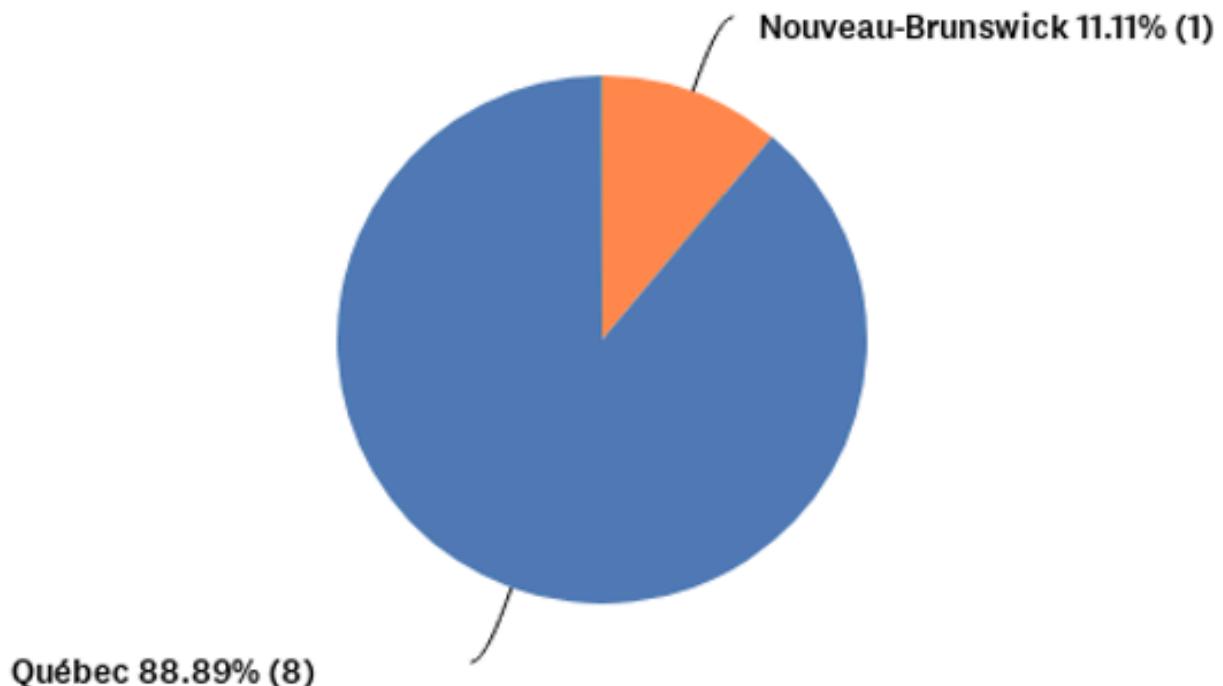
Anglais (version longue) : 231 répondants



## Anglais (version courte) : 487 répondants

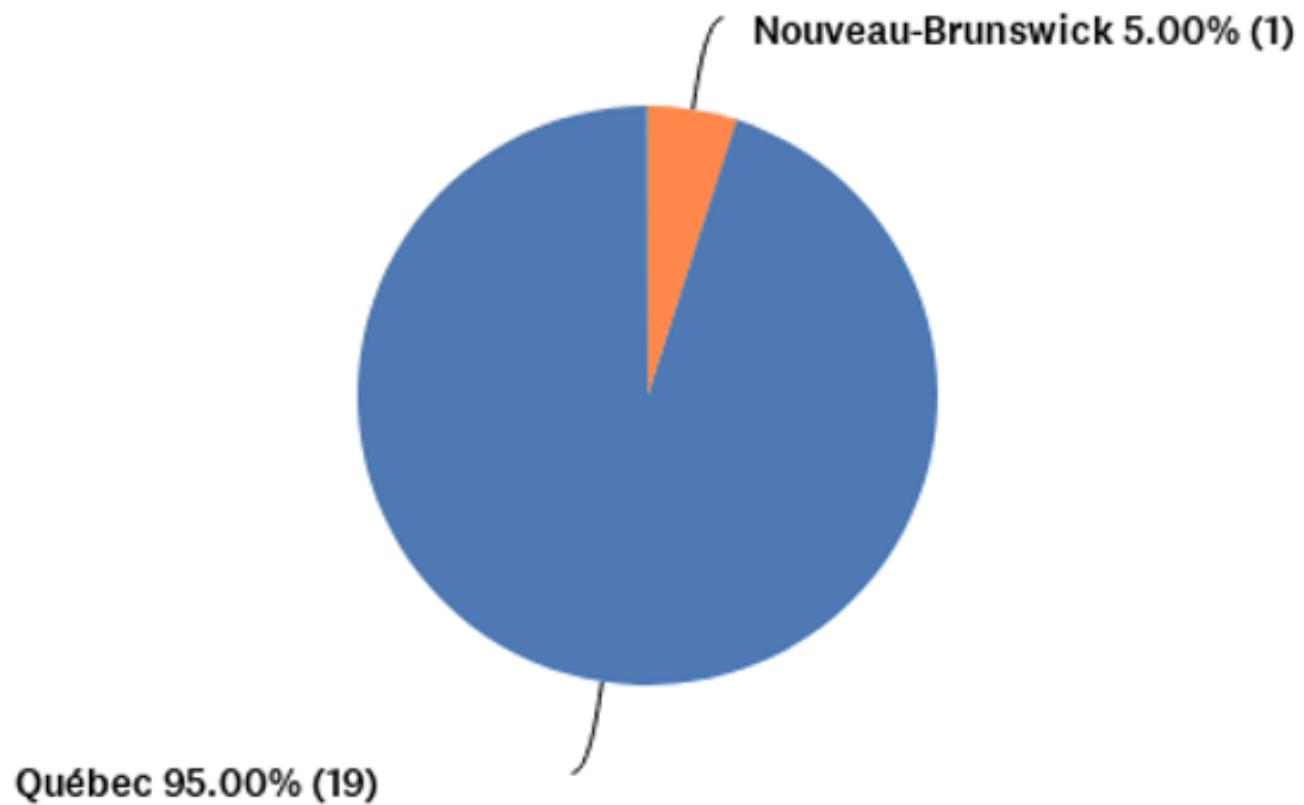


## Français (version longue) : 9 répondants



Provinces et territoires	Pourcentage	Répondants
Nouveau-Brunswick	1,111%	1
Québec	8,889%	8

## Français (version courte) : 20 répondants



Provinces et territoires	Pourcentage	Répondants
Nouveau-Brunswick	5%	1
Québec	95%	19

# J. Répartition provinciale et territoriale des répondants selon le type d'organisme

Anglais (version longue) : 231 répondants

Type d'organisme	Pourcentage	Répondants
Administration municipale / Service des parcs et des loisirs	4,199%	97
Club des garçons et filles	26%	6
Éducation / monde universitaire	909%	21
Groupe autochtone	606%	14
Organisme autochtone (par exemple, Native Friendship Centre, Aboriginal Sports Circle)	346%	8
Instances gouvernementales (conseil de bande / provinciale / territoriale / de district / fédérale)	952%	22
Organisme de santé (par exemple, santé publique)	519%	12
Organisme sportif local	173%	4
Organisme non gouvernemental / à but non lucratif / à but social	1,126%	26
Secteur privé	26%	6
Association provinciale/territoriale de parcs et loisirs	173%	4
YM/YWCA	43%	1
Autre (veuillez préciser) :	433%	10

## Anglais (version courte) : 487 répondants

Type d'organisme	Pourcentage	Répondants
Administration municipale / Service des parcs et des loisirs	6,222%	303
Club des garçons et filles	21%	1
Éducation / monde universitaire	39%	19
Groupe autochtone	103%	5
Organisme autochtone (par exemple, Native Friendship Centre, Aboriginal Sports Circle)	41%	2
Instances gouvernementales (conseil de bande / provinciale / territoriale / de district / fédérale)	472%	23
Organisme de santé (par exemple, santé publique)	329%	16
Organisme sportif local	205%	10
Organisme non gouvernemental / à but non lucratif / à but social	1,129%	55
Secteur privé	329%	16
Association provinciale/territoriale de parcs et loisirs	41%	2
YM/YWCA	144%	7
Autre (veuillez préciser) :	575%	28

## Français (version longue) : 9 répondants

Type d'organisme	Pourcentage	Répondants
Administration municipale / Service des parcs et des loisirs	2,222%	2
Éducation / monde universitaire	1,111%	1
Organisme sportif local	1,111%	1
Organisme non gouvernemental / à but non lucratif / à but social	4,444%	4
Autre (veuillez préciser) :	1,111%	1

## Français (version courte) : 20 répondants

Type d'organisme	Pourcentage	Répondants
Administration municipale / Service des parcs et des loisirs	700%	14
Organisme de santé (par exemple, santé publique)	50%	1
Organisme sportif local	100%	2
Organisme non gouvernemental / à but non lucratif / à but social	150%	3